

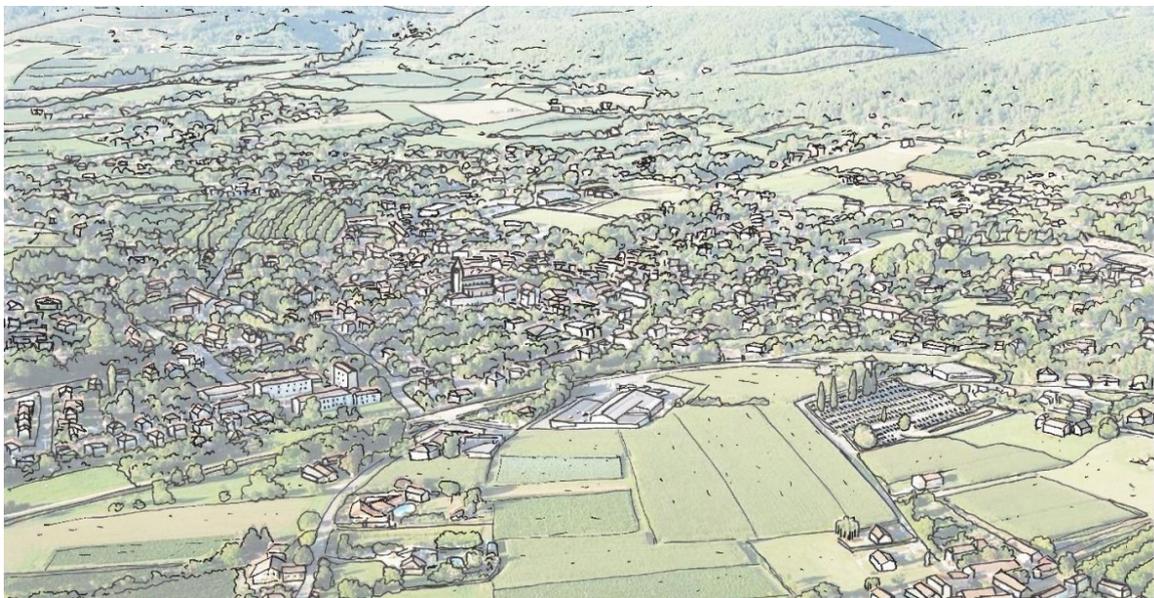


agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



## ANNEXE III. LIVRET COMMUNAL – COMMUNE DE PRAYSSAC

*Un paysage urbain au cœur de la plaine alluviale*



### PRESENTATION GENERALE

---

La commune de Prayssac est située au Sud-Ouest du département du Lot, au cœur de la vallée du Lot et du vignoble AOC Cahors. La préfecture Cahors se situe à 32 km (45min), Agen à 68 km (1h20), Montauban à 89 km (1h15) et Toulouse à 141 km (2h00). La ville s'est établie sur une des grandes terrasses à l'intérieur d'un méandre de la vallée du Lot.

Prayssac s'étend sur une superficie de 24,05 km<sup>2</sup> et compte 2 419 habitants (INSEE 2020). Des axes de circulation majeurs traversent le bourg : RD 811 qui traverse le bourg sur un axe Est-Ouest et draine plus de 6000 véhicules/jour, ainsi que la RD 67 sur un axe Nord-Sud très fréquentée, notamment le vendredi matin.

Le bourg lui-même représente une tache urbaine dense et étendue sur une large partie centrale de la commune, au pied des coteaux et en retrait de la plaine du Lot. De nombreux hameaux proches du bourg complètent cette disposition urbaine complexe, dans une commune qui est à la fois rurale, agricole (viticole) et commerçante.

Les Causses du Quercy présentent 3 formes distinctes : les plateaux, les grandes vallées et les petites vallées. La ville de Prayssac trouve ainsi sa place dans une de ces grandes vallées, taillées par un relief important et une structure paysagère en étagement.

#### ➤ L'urbanisation en étalement urbain de la Commune

Regard diachronique sur le paysage de Prayssac (*source : étude diagnostic réalisée par le cabinet Woddstock Paysage - textes et images*)

1947 :



Dans les années 1950, Prayssac est encore un village à la morphologie de cité médiévale, construit autour de son église de manière concentrique typique. Pour autant, la route commerciale à l'origine de l'implantation de Prayssac devient une barrière physique à l'extension du bourg au Sud. Le tissu urbain se concentre au Nord et autour de l'Eglise alors qu'au sud se trouvent des parcelles agricoles. Quelques habitations se construisent le long de la route départementale. On devine en effet des vergers et potagers s'étendant jusqu'à la voie de chemin de fer, laissant peu à peu la place aux parcelles agricoles céréalières en lanières.

1971 :



Dans les années 1970, Prayssac connaît une expansion urbaine importante. Des ensembles pavillonnaires viennent s'intercaler entre la route départementale et la voie ferrée, et de manière plus générale le long de l'ancienne route commerciale. La place du 11 Novembre est créée et accueille le monument aux morts.

L'étalement urbain semble alors incontrôlé et une réelle mosaïque se forme entre les lotissements et leurs fameuses raquettes de retournement, les parcelles potagères et de vergers toujours existantes, et les quelques lanières céréalières imbriquées.

Des services éducatifs comme le collège sont créés en réponse à la croissance démographique

1993 :



Dans les années 1990, la dynamique d'expansion urbaine se développe, les chemins d'accès deviennent des routes et se prolongent (comme la rue des plantades ou la rue du 8 Mai). De nouvelles constructions voient le jour et s'insèrent dans ce maillage comme la résidence des tilleuls au sud de la Route Départementale. Cette expansion urbaine le long de la RD811 accentue le rôle de desserte et de diffusion de celle-ci.

La voie de chemin de fer est désaffectée et sa structure esquisse un cheminement ou une promenade piétonne.

2004 :



Le début des années 2000 voit la stabilisation de l'expansion urbaine jusqu'à présent très rapide à Prayssac. Le bourg ressemble à ce que l'on connaît aujourd'hui à part quelques nouvelles constructions. A l'Ouest, les premiers bâtiments de la zone commerciale voient le jour à l'entrée de ville. Le développement de ce modèle urbain est typique de cette période. De grandes surfaces de stationnements imperméables s'implantent aux entrées de villes, prônant la facilité d'accès pour les automobilistes.

Certains services, comme la maison de santé, n'apparaîtront que quelques années plus tard. Au nord, le terrain de sport complète l'offre sportive autour du gymnase.

L'urbanisation s'orientant actuellement vers le sud de la commune, il est essentiel d'encadrer les implantations futures pour prévenir les risques de dévitalisation du centre bourg. Les principaux enjeux sont dans un premier temps d'assurer les connexions piétonnes et cyclables depuis les quartiers périphériques vers le centre, pour inciter les flux générés par les nouveaux aménagements à venir à transiter par et vers le centre bourg. Dans un second temps, il importera de maîtriser les implantations commerciales futures. Enfin, dans un dernier temps, il sera nécessaire de garder une vigilance accrue sur le traitement des eaux pluviales afin de contenir les écoulements et limiter les risques inondations auxquels la commune est particulièrement sensible.

## CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

### ➤ Démographie

Prayssac est la commune la plus peuplée de la communauté de communes, et la 8<sup>e</sup> du département. Sa population représente aujourd'hui 16,6% de la population totale de la CCVLV.

| Portrait socio démographique                  |                 |                 |
|---|-----------------|-----------------|
| Données INSEE 2019                            | Prayssac        | CCVLV           |
| Population                                    | 2 384 habitants | 14465 habitants |
| Nombre d'habitants/km2                        | 99 hab/km2      | 39 hab/km2      |
| Variation annuelle de la population 2013-2019 | -0,9%           | -0,2%           |
| Part de la population de plus de 60 ans       | 51%             | 43%             |
| Part de la population vivant seule            | 43%             | 37,1%           |
| Médiane du revenu disponible par UC           | 21 250€         | 20 830€         |
| Nombre de ménages                             | 1 248           | 7080            |
| Part des retraités                            | 49%             | 39,2%           |
| Taux de chômage                               | 10,2%           | 14,7%           |

Source : étude pré-opérationnelle OPAH / PIG 2022

| POP T0 - Population par grandes tranches d'âges |              |              |              |              |              |              |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|   | 2008         | %            | 2013         | %            | 2019         | %            |
| <b>Ensemble</b>                                 | <b>2 461</b> | <b>100,0</b> | <b>2 523</b> | <b>100,0</b> | <b>2 384</b> | <b>100,0</b> |
| 0 à 14 ans                                      | 304          | 12,4         | 297          | 11,8         | 229          | 9,6          |
| 15 à 29 ans                                     | 264          | 10,7         | 288          | 11,4         | 252          | 10,6         |
| 30 à 44 ans                                     | 327          | 13,3         | 314          | 12,5         | 247          | 10,3         |
| 45 à 59 ans                                     | 454          | 18,5         | 446          | 17,7         | 437          | 18,3         |
| 60 à 74 ans                                     | 554          | 22,5         | 593          | 23,5         | 641          | 26,9         |
| 75 ans ou plus                                  | 557          | 22,6         | 585          | 23,2         | 579          | 24,3         |

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

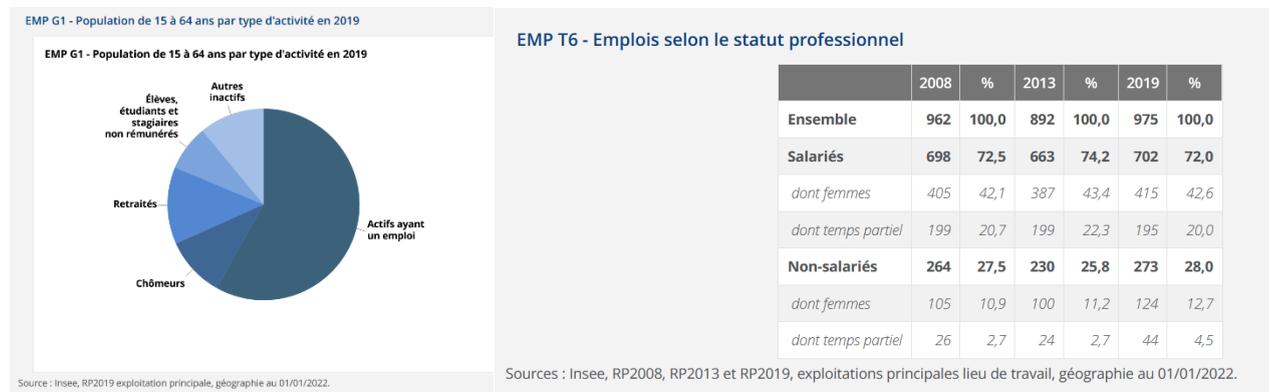
Le nombre d'habitants recensés sur la commune ne cesse d'augmenter depuis 50 ans (1975 hab. en 1968) soutenu par les nouveaux arrivants car le solde naturel est déficitaire. Mais cette progression connaît un frein depuis 2010. Depuis 2020, la population semble connaître un regain de croissance (recensement 2022 : plus de 2500 habitants) . Compte tenu des tendances et des ambitions retenues, le PLUi en cours de réalisation prévoit une trajectoire de 2600 hab. à l'horizon 2035 (soit environ 15 hab./an, comme entre 1999 et 2015).

La population est vieillissante avec une diminution de la part des 0-44 ans et une augmentation des plus de 60 ans qui représentent plus de 51 % de la population, et qui représentent 70% des personnes vivant seules.

Les ménages sont passés de 3 à 1,9 personnes entre 1968 et 2019. Les retraites représentent 55% de la totalité des ménages (60% en 2010). Ces ménages d'une personne représentent 41 % des foyers en 2015, dont les deux tiers sont des femmes seules.

## ➤ Population active

Les actifs représentent 68,4% de la population de 15-64 ans en 2019 (771 personnes). Ce sont surtout des employés, dans le commerce et le service, salariés, travaillant plutôt sur la commune et se déplaçant surtout en voiture individuelle. Les femmes sont plus à temps partiel que les hommes.



## ➤ Revenus des ménages

En 2019, la commune de Prayssac compte 1 238 ménages fiscaux dont la médiane des revenus déclarés est de 21.250 euros. La part des ménages fiscaux imposés est de 51 % ; 14 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

## PRESENTATION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU BOURG-CENTRE

### ➤ L'habitat

Il y a 1674 logements en 2019 (1300 en 1999), dont 1248 résidences principales (74,5%), ce qui confirme la vocation résidentielle de la commune. Ce parc est majoritairement composé de maisons individuelles (84%) occupées par des propriétaires ayant au moins une voiture.

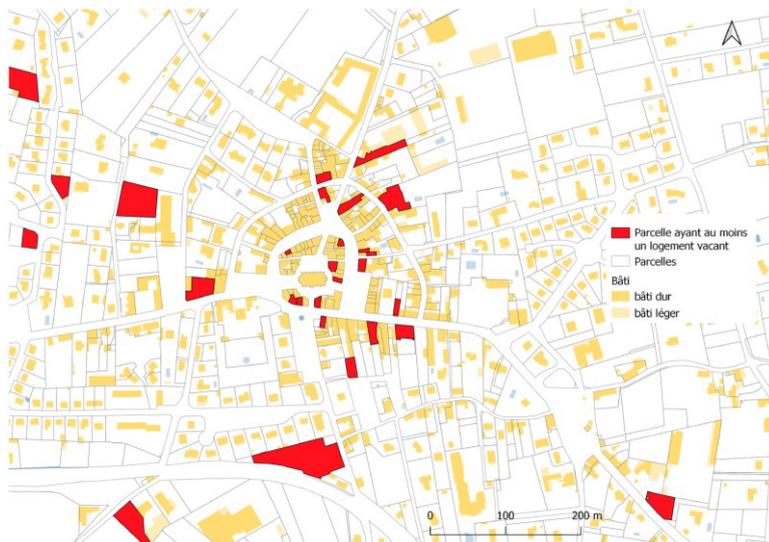
Avec 206 logements vacants déclarés, il y a une sous-occupation importante du parc actuel. Cette sous-occupation est accentuée du fait de la proportion de grands logements pour des ménages de taille de plus en plus faible.

Le parc de résidences principales a majoritairement été construit avant 1990 (70%) et devra faire face au défi de la transition énergétique.

Les logements sociaux représentent 4.8% du parc de logements total de la commune.

| PORTRAIT DU PARC DE LOGEMENTS                                  |          |        |
|--|----------|--------|
| Données INSEE 2019   | Prayssac | CCVLV  |
| Nombre de logements  | 1 674    | 10 324 |
| Résidences principales   | 1 248    | 74,5 % |
| Résidences secondaires   | 220      | 13,2 % |
| Logements vacants  | 206      | 12,3 % |
| Maisons  | 1 402    | 83,8%  |
| Petits logements (1 et 2 pièces) *                             | 123      | 9,8 %  |
| Logements construits avant 1990 *                              | 878      | 70 %   |
| Locations *  | 412      | 33,1 % |
| dont locatif social *  | 59       | 4,8 %  |
| Propriétaires occupants *                                      | 798      | 64 %   |
| Constructions de logements sur la période 2011-2020 (sit@del2) | 70       | 468    |

Source : étude Solliha 2022  
(Données indicatives, 20-30% d'erreur sur les données LOVAC)



Les travaux récents, étude pré-opérationnelle OPAH et ORT, permettront d'engager des efforts sur l'habitat à Prayssac. La convention d'OPAH qui sera annexée à la présente convention permettra de détailler ces informations.

< Localisation de la vacance dans le centre bourg, Etude pré-opérationnelle OPAH, SOLIHA, 2023

### ➤ L'activité économique

Emploi :

Avec 975 emplois pour 664 actifs, Prayssac a un indice de concentration d'emplois de 146,8, ce qui est excellent, d'autant plus que cet indicateur a augmenté depuis 2008.

EMP T5 - Emploi et activité

|   | 2008  | 2013  | 2019  |
|---|-------|-------|-------|
| Nombre d'emplois dans la zone                 | 962   | 892   | 975   |
| Actifs ayant un emploi résidant dans la zone  | 716   | 720   | 664   |
| Indicateur de concentration d'emploi          | 134,5 | 124,0 | 146,8 |
| Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en % | 37,7  | 36,4  | 36,1  |

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.  
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

Tissu économique :

Prayssac est le premier pôle économique de la CCVLV, avec 323 établissements, soit 21% des établissements de la communauté de communes inscrits au RCS.

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2020

|   | Nombre     | %            |
|---|------------|--------------|
| <b>Ensemble</b>   | <b>323</b> | <b>100,0</b> |
| Industrie manufacturière, industries extractives et autres  | 25         | 7,7          |
| Construction  | 32         | 9,9          |
| Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration                                    | 104        | 32,2         |
| Information et communication  | 5          | 1,5          |
| Activités financières et d'assurance  | 11         | 3,4          |
| Activités immobilières  | 14         | 4,3          |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien | 36         | 11,1         |
| Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale                                    | 61         | 18,9         |
| Autres activités de services  | 35         | 10,8         |

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.

C'est une commune qui possède un attrait économique certain, du fait de la proximité de Cahors et Montayral, de son niveau de services et d'équipements, de sa position circulaire et de son cadre de vie. Depuis 2015 la création d'entreprises est relancée après une période négative depuis 2011.

## Zones d'activités

Prayssac possède une zone d'activités de 16,6 ha dont 6,3 ha aménagés encore disponibles, mais ce foncier est privé et pâtit d'une forte rétention.

Sa vocation est multiple et permet d'accueillir tous types d'entreprises et de commerces.

## Les industries

En 2015, le secteur industriel représentent 65 postes soit juste 6,3% des emplois de la commune.

Les emplois sont surtout salariés (71 %) et un secteur où les hommes sont un peu plus présents que les femmes (62,4% des emplois dans l'industrie).

## Commerce et artisanat

En 2015 : 100 entreprises d'artisanat et de commerce (soit 26% du total des établissements) représentant 156 emplois. 70 de ces entreprises ne comptent pas de salariés, et 5 entreprises ont plus de 10 salariés. Pour le commerce hors artisanat, il est recensé 58 établissements, avec une légère baisse depuis 2020. Certains secteurs comme la restauration, le foyer ou l'automobile restent stables. 59 % des entreprises se situent dans le secteur du centre-ville, et ces proportions atteignent 75 % pour certains commerces de services, de bouche et de restauration. Ce noyau commercial constitue le cœur dynamique et attractif de Prayssac, qui se couple à une offre de stationnement mal organisée mais étoffée.

## Les commerces du centre-ville

Le centre-ville regroupe une offre variée de commerces : 60 commerces en 2015 couvrant le commerce de proximité (banques, agences immobilières, instituts de beauté, salons de coiffure, restaurants, commerces de bouche (boulangeries et boucheries, supérette, fleuriste et pharmacie) mais aussi intermédiaires (pompes funèbres, vétérinaire, pressing, librairie-presse, supermarché, grande surface de bricolage, magasins de vêtements, d'électroménager, de meubles, opticien, magasin de matériel médical et station-service) et une parfumerie (commerce de gamme supérieure).  
*Source « rapport de diagnostic commercial : Puy L'Evêque, Prayssac et Luzech » – CCVLV-2022*

La commune bénéficie d'un environnement urbain plutôt bien adapté au commerce. La ville étant globalement sur un seul niveau avec peu de dénivelé facilite les déplacements à pied ou à vélo. Aussi, une offre importante de stationnement à proximité des commerces favorise leur accessibilité.

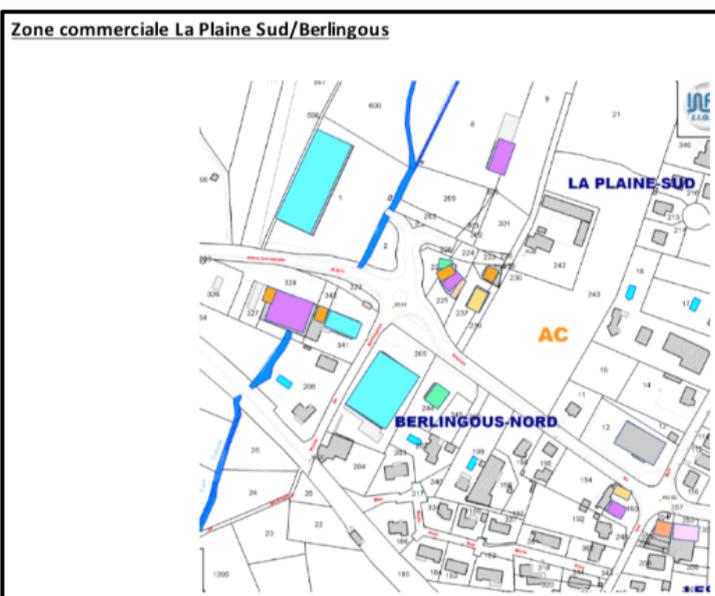
La complémentarité des commerces de proximité, notamment les métiers de bouche, plus localisés en centre-ville, et les commerces de moyenne surface en zone commerciale, est importante. Toutefois, la prolifération de projets commerciaux en périphérie serait à maîtriser de façon à ne pas dévitaliser le centre-bourg de ses commerces. L'exemple des phénomènes de concurrence observés avec l'installation d'une pharmacie et d'une boulangerie en périphérie ouest, à proximité de la zone commerciale, enjoint à une attention particulière sur le sujet.

Le centre-ville connaît un phénomène de rotation notable en ce qui concerne les commerces. Les prix et loyers pratiqués (équivalent au coût du foncier à Cahors), de même que l'inadéquation des locaux à l'exercice d'activités commerciales (surfaces trop petites, état nécessitant des réhabilitations conséquentes...) sont pénalisants pour l'achat de fonds de commerce et la pérennité des baux commerciaux.

Le potentiel de transmission – reprise d'entreprise est important et fragile car une part importante des entreprises ont un dirigeant âgé de plus de 50 ans (42%).

Un certain nombre de locaux commerciaux sont non-accessibles aux PMR, et la vacance commerciale atteint 9% en 2023.

| Catégorie de Commerce / Point de Vente      | Nombre d'établissements | Détail  |
|---|-------------------------|---|
| Métiers de bouche                           | 10                      | 3 Boulanger/Pâtisseries<br>1 Boucher<br>1 Charcutier<br>1 Pâtisier<br>1 Chocolatier<br>1 Fromager<br>1 Supercette   |
| Épicerie & Cavistes                         | 4                       | 1 Épicerie Bio<br>1 Épicerie Fine<br>1 Caviste/Épicerie Fine<br>2 Supermarchés  |
| GMS / GSB / GSS                             | 6                       | 2 Supermarché Bricolage/Marchand matériaux<br>1 Supermarché multimédia<br>1 Équipementier Jardin/Espaces Verts  |
| Restauration                                | 12                      | 5 Snacks/Pizza à Emporter<br>5 Restaurants<br>2 Bars/Cafés  |
| Habillement et Textile                      | 9                       | 6 Prêt à Porter<br>1 Boutique solidaire<br>1 Atelier Broderie/Vêtements et trousse Bébé   |
| Décoration Intérieur et Extérieur / Cadeaux | 6                       | 2 Boutiques Déco/Cadeaux<br>1 Grande Surface Bazar<br>2 Fleuristes/Bonsai<br>1 Brocante   |
| Presse / Librairie / Tabac                  | 2                       | 1 Presse/ Librairie<br>1 Tabac  |
| Pharmacie / Santé                           | 5                       | 2 Pharmacies<br>3 Optique/Audition<br>1 Parfumerie<br>3 Coiffeurs   |
| Beauté                                      | 14                      | 4 Esthéticiennes<br>3 Banques<br>4 Assurances<br>4 Agences Immobilière<br>1 Agence de Communication/Publicité<br>2 Laverie/Pressing<br>1 Auto-école<br>1 Magasin de Bureautique<br>1 Poste/Banque<br>1 Architecte<br>3 Agences comptable<br>1 Service à la personne<br>1 Agence d'insertion<br>1 Agence d'expertise technique<br>5 Agences d'artisans du bâtiment |
| Artisanat                                   | 2                       | 1 Conditionner<br>1 Galerie d'Art   |
| Automobile                                  | 5                       | 5 Garages/Réparateurs/Revendeurs  |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>103</b>              |   |



Localisation des commerces, Zone Commerciale Plaine Sud et Centre-Ville, Prayssac, Rapport de Diagnostic Commercial, 2022

La clientèle est en grande partie d'origine locale, de la commune même et des communes directement aux alentours. Elle est composée majoritairement de retraités et de personnes âgées, avec un certain pouvoir d'achat. Du fait de ses équipements et des services, la commune attire également un bon nombre de jeunes actifs et de familles avec enfants.

#### Associations de commerçants et d'artisans

Une association de commerçants dynamique est présente sur le territoire communal « *Tous pour Prayssac* », comprenant les commerçants, artisans et professions libérales du centre-ville et de la ZA Meymes. Elle propose de nombreux animations et projets commerciaux pendant l'année.

### Marchés de plein vent :

Les marchés de plein-vent (tous les vendredis matin et le 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois) dynamisent le centre-ville et rayonnent bien au-delà des limites communales. L'été, un marché des producteurs se tient tous les dimanches matin. Le marché de Prayssac a été élu plus beau marché de la Région en 2019.

La configuration du centre-ville se prête particulièrement bien au marché de plein vent (places d'Istrie, de l'Église, de la Liberté, Bd de la Paix...). Avec une moyenne de 140 exposants (commerçants et producteurs), il totalise un linéaire de stand de 556 m.



*Crédit photo : Lot Tourisme J.Morel*

### L'activité touristique :

Prayssac est doté de nombreux équipements et services touristiques (aire de camping-car, cale de mise à l'eau, aire de jeux et de pique-nique, ponton de pêche, circuits de randonnée, office de tourisme...) et possède un patrimoine vernaculaire, un cadre paysager et des commerces et services de centre-ville, une position en cœur de vignoble... qui participent activement à son intérêt touristique, au voisinage du Grand Site Occitanie de Puy l'Evêque.

Des offres d'hébergements touristiques existent sur la commune, dans la vallée ou sur les coteaux : 2 villages de vacances « claires rives » et « les bois de Prayssac », et de nombreuses chambres d'hôtes et locations, mais il n'existe aucun hôtel dans le centre.

De projets structurants dynamisent et vont dynamiser le tourisme sur Prayssac et l'ensemble de la vallée du Lot : Grand Site Occitanie, la voie verte qui passera à proximité du village, le tourisme viticole.

### L'agriculture :

Il y a 13 exploitations agricoles et 30 agriculteurs exploitants, pour un total de 91 emplois agricoles recensés sur la commune en 2015. Cela représente 9% des emplois de la commune et 30% de la superficie communale.

Les exploitations sont principalement viticoles avec des compléments dans d'autres domaines (élevage ovins...), et il existe un maraîcher.

La viticulture est un secteur économique très important pour la vitalité de la commune et rejaille sur toutes les autres filières. C'est un élément patrimonial de Prayssac qui influe fortement sur son attractivité.

#### ➤ **Le cadre de vie et les services à la population**

La commune dispose de nombreux commerces (80) et services de proximité, qui confortent son positionnement de pôle structurant et garantissent une facilité d'accès pour ses habitants du centre-ville et de la périphérie (zone de Meymes). Elle accueille un tissu d'équipements scolaires complet, allant de la maternelle au collège. Les services aux personnes âgées sont présents à travers « Lot aide à domicile » et deux établissements : une résidence autonomie (CCAS) « les floralies » de 41 places et un EHPAD de 58 places. L'offre périscolaire et socio-éducative est large, avec un ALSH, une crèche, un ALAE.

La maison de santé récente propose une offre étoffée autour de 35 professionnels de santé : médecins généralistes, psychologues, sage-femmes, infirmières, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, étio-pathe et gynécologue. Le dynamisme de l'équipe au service du projet de santé a amené à un projet d'agrandissement de l'équipement.

## ➤ La mobilité

Prayssac est traversée par un axe de communication majeur de la vallée du Lot et de l'Ouest du département : la RD 811. Cette route historique induit un fonctionnement Est-Ouest prédominant en termes de mobilités motorisées, sur lequel Prayssac s'est organisée. Un deuxième axe Nord-Sud complète la RD 811 : la RD 67 qui comptabilise plus de 1200 véhicules jours et la RD 172 vers le Nord Est.

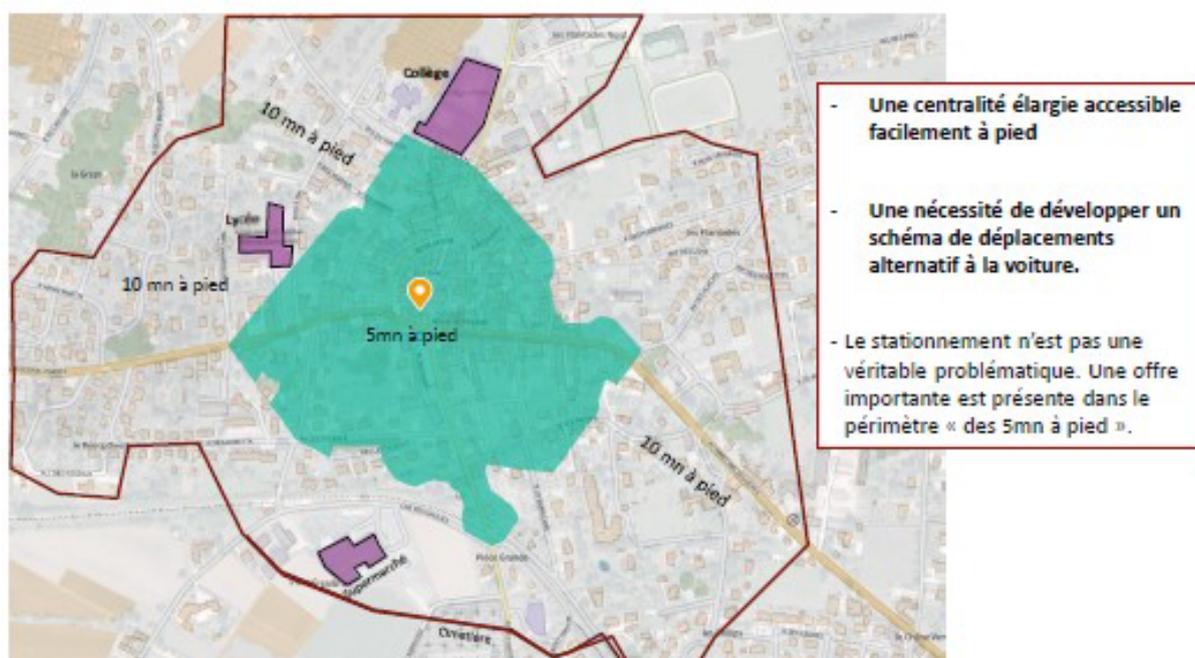
Le réseau viaire rayonne ensuite à partir du centre-ville, en étoile vers le reste de la commune, et est relié par un réseau de routes et chemins communaux.

Prayssac vit avec une circulation importante au cœur de son centre, ce qui génère des impacts nombreux. 53,5% de la population active communale travaille sur Prayssac. Les véhicules personnels occupent une place prédominante dans les déplacements, notamment en ce qui concerne les trajets domicile-travail. Une ligne de bus LiO dessert le centre-ville par la RD 811 entre Cahors et Monsempron-Libos, mais les horaires pourraient connaître un développement plus adapté aux déplacements domicile-travail (peu de rotations).

Le transport à la demande a été mis en place par la commune et le CCAS, afin d'amener les populations alentours (notamment les usagers de Castelfranc) au marché le vendredi, et le potentiel de covoiturage est largement sous-exploité, notamment sur la RD 811. 3 bornes de recharge électrique sont installées sur la commune (une en centre-ville et deux aux supermarchés). Les voies cyclables sont présentes (véloroute et projet de voie verte), mais leur usage reste largement récréatif.

En centre-ville la capacité de stationnement est importante, mais pâti du fait de voitures ventouses utilisant les places à proximité des services la journée, et cela s'accroît lors des marchés et autres manifestations festives. L'intersection entre le boulevard de la Paix et la RD 67 est impactée par le stationnement sauvage de type arrêt minute.

Les déplacements piétons ne sont pas toujours sécurisés ni d'accès aisé, du fait notamment du manque de signalétique, et du fait de la forte circulation sur la traversée.

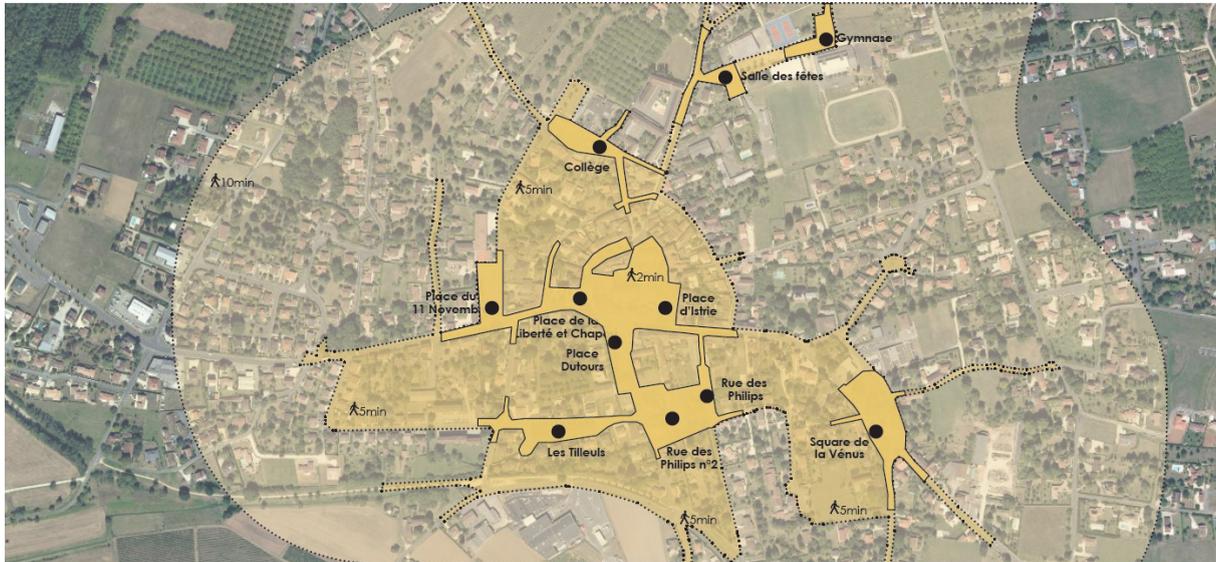


Etude CEREMA, 2022

La carte ci-dessus met en avant les éléments ressortis des différentes études sur la mobilité. L'étude « flash » du CEREMA conclut avec la matrice AFOM suivante :

| Atouts  | Opportunités  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sa topographie : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Un centre bourg sans coupures naturelles et facilement accessible ;</li> <li>o Un centre bourg facilement accessible en modes actifs ;</li> </ul> </li> <li>- Une volonté politique qui vise à améliorer le cadre de vie de ses habitants : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Valorisation paysagère, ville fleurie 3 étoiles, mobilier urbain... ;</li> </ul> </li> <li>- 5 zones où se concentrent les pôles générateurs de mobilités ;</li> <li>- Une population dense dans la zone des circulades ;</li> <li>- Une ville attirant des actifs de par son attractivité économique ;</li> <li>- Des éléments existants favorables aux modes actifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Taille du centre bourg, topographie, stationnements vélo, usage ressenti des VAE en hausse, future voie verte... ;</li> </ul> </li> <li>- Des poches de stationnement à proximité du centre bourg ;</li> <li>- Un arrêt TC bien connecté aux autres modes de transport.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer la politique de valorisation paysagère dans les futurs aménagements :</li> <li>- Profiter du réaménagement des parkings pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Supprimer certains emplacements de stationnement voiture personnelle en centre bourg ;</li> <li>o Valoriser les emplacements de stationnement voiture personnelle à proximité immédiate du centre bourg ;</li> </ul> </li> <li>- Profiter du réaménagement de la RD 811 pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Favoriser la réduction progressive des vitesses en direction du centre bourg ;</li> <li>o Réfléchir à la vocation de certaines rues adjacentes à la RD 811 ;</li> <li>o Travailler la voirie sur la RD811 sur les points (stationnement, sécurisation des modes actifs) ;</li> </ul> </li> <li>- Profiter de la réalisation de la voie verte pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Relier les pôles générateurs de mobilité à la voie verte de manière sécurisée ;</li> <li>o Penser à inclure aux aménagement des éléments de confort modes actifs ;</li> <li>o Valoriser et créer les aires de stationnement vélo et des zones de repos piéton ;</li> </ul> </li> <li>- Impulser une réflexion sur les mobilités : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nécessaire et important pour enclencher un changement des pratiques de mobilités ;</li> </ul> </li> <li>- Des aides en faveur du vélo : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Proposées par la région et l'Etat en faveur de l'achat d'un vélo classique ou d'un VAE ;</li> <li>o Une aide pouvant faciliter le passage à l'acte ;</li> </ul> </li> <li>- Le coût de l'énergie : <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'occasion de mettre en avant les avantages des modes actifs pour le budget, la santé et l'environnement.</li> </ul> </li> </ul> |
| Faiblesses  | Menaces   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- La RD 811, « barrière » entre le nord et le sud : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Une voirie peu adaptée à un trafic élevé qui sépare en deux la commune ;</li> </ul> </li> <li>- Des axes stratégiques peu adaptés aux modes alternatifs à la voiture personnelle ; <ul style="list-style-type: none"> <li>o D67, Rue du 8 mai ;</li> </ul> </li> <li>- Des cheminements piétons peu incitatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Peu lisibles, des trottoirs étroits, peu ombragés ;</li> </ul> </li> <li>- Des cheminements modes actifs peu incitatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Peu adaptés à la pratique régulière du vélo, un maillage à compléter, une signalétique peu lisible ;</li> </ul> </li> <li>- La place importante de la voiture personnelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Un trafic élevé, un stationnement saturé en centre bourg, des incivilités liées à l'usage des véhicules motorisés ;</li> </ul> </li> <li>- La desserte TC : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Se rapprocher de la région.</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hausse de la distance domicile travail : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Prix immobilier élevé, choix de vivre hors de Prayssac, hausse de l'usage potentiel de la voiture personnelle ;</li> </ul> </li> <li>- Une utilisation systématique de la voiture personnelle par les habitants : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Hausse des nuisances liées à l'usage de la voiture personnelle ;</li> </ul> </li> <li>- Une désaffection de l'usage des modes actifs au profit des voiture personnelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Coupures urbaines ;</li> <li>o Cheminements modes actifs peu incitatifs ;</li> <li>o La hausse ressentie de l'usage des VAE et de l'usage de la voiture personnelle (actifs) peut contraindre les déplacements vélo.</li> </ul> </li> </ul>   |

L'étude menée par Woodstock Paysage (Toponymy) dans le cadre de la requalification de la RD 811 a permis de détailler les enjeux de mobilités et de trafic sur la traversée. Ces données sont disponibles dans le Diagnostic de cette étude.



*Synthèse des déplacements dans le centre-bourg, Woodstock Paysage – Toponymy, Diagnostic, 2023*

La synthèse des isochrones réalisés dans le cadre de l'étude donne la carte ci-dessus, révélatrice du nombre important de poches de stationnement publiques à proximité directe du centre et en articulation avec la Route Départementale 811 et le centre-bourg de Prayssac. On observe qu'il est possible de se rendre à pied rapidement (moins de 5 minutes) vers un ensemble de points d'intérêt de la ville depuis un grand nombre de parkings. Ce graphique prend également en compte une isochrone de 10 minutes à titre indicatif.

Pour autant, il est clair que certaines de ces poches ne sont pas exploitées à leur pleine capacité car la signalisation ne permet pas de les identifier correctement, les cheminements piétons entre ces poches et les destinations sont dégradés, non sécurisés, ou jugés trop longs par les usagers.

D'autres problèmes sont identifiés, comme le caractère très minéral de certains parkings, accentuant l'effet d'îlot de chaleur urbain, le stationnement sauvage, ou encore l'impact négatif sur le patrimoine architectural.

Quatre de ces poches de stationnements sont incluses dans l'emprise du projet de requalification de la traverse et seront aménagées. Les autres sont adjacentes ou situées à proximité et seront intégrées à la réflexion globale de signalisation et de signalétique.

### ➤ **Les activités culturelles et de loisirs**

Plus de 40 évènements sont organisés tout au long de l'année et confèrent une dynamique et un rayonnement à la commune : des marchés annuels et saisonniers en passant par des manifestations gastronomiques, culturelles et sportives, des expositions, des lotos, des festivals de danse, des brocantes, etc.

La commune compte plus de 70 associations en 2023 et des équipements d'importance pour l'ensemble du territoire, dont l'école de musique communautaire et le cinéma Louis Malle, d'une capacité de 250 places.

### ➤ La transition écologique et énergétique

L'ensoleillement de la commune permet de favoriser la production d'énergie photovoltaïque : son développement doit être accompagné, tout en veillant à préserver la richesse patrimoniale (le cœur de ville est impacté par des périmètres de protection au titre des monuments historiques).

La géothermie est également une ressource importante du territoire qui peut être développée : à Prayssac, les terrasses alluviales représentent un gisement potentiel important. La production d'énergie par le biais de la géothermie est alors particulièrement intéressante pour tout type de bâtiments.

## LES ELEMENTS STRUCTURANTS DE VITALITE DU CENTRE-BOURG

---

### ➤ Centre-Ville De La Commune : Le Boulevard De La Paix Et Ses Commerces

La place d'Istrie est un lieu de vie et de commerces dynamiques. Le petit centre-ville revêt des caractères de vacances, confortablement installés à l'ombre des platanes. D'autres aménités attirent habitants comme passants. Il est configuré en couronnes concentriques autour de l'Eglise et de la mairie.



*Croquis, Etude Stratégique, 2023*

Toutefois, la circulation est malaisée. Si l'accès direct au commerce favorise l'attractivité commerciale, les voitures ventouses et les difficultés de circulation entraînent une congestion avec une très forte présence des voitures personnelles, garées partout dans le cœur de bourg où cela est possible malgré les poches de stationnements alentours. Le problème est particulièrement présent autour de l'église, et sur la RD 811, où le flux de véhicules entraîne un sentiment d'insécurité pour les piétons et les cyclistes.

De plus, les problématiques d'inondations lors des événements pluvieux estivaux exceptionnels sur la RD 811 affectent tant les commerçants que les habitants de l'hypercentre.

La vitalité de cet espace de vie, de rencontre et de consommation reposera sur une gestion apaisée de la circulation qui la fluidifie et conserve l'accès direct aux commerces tout en sécurisant et rendant attractives les mobilités douces. Des opérations de végétalisations et notamment de désimperméabilisation pourraient participer tant à la structuration et à l'embellissement du cadre de vie, qu'à la gestion des eaux pluviales de ruissellement par infiltration.

### ➤ Le Rapport Au Lot

Cette mosaïque de photographies permet de découvrir un des paysages du Lot et de ses berges dans la commune de Prayssac. Le noir et le blanc permettent ici de mettre en avant les aménagements de ces berges qui interrogent. L'aménagement fonctionnel est peu inscrit dans le paysage du lieu qui semblent artificiel.

Lorsque l'on traverse Prayssac par la D811, on ignore complètement ce paysage, du fait de son éloignement.

### ➤ Architectures Remarquables Et Bâtis Divers

Ici la mosaïque de photographies permet de découvrir un panel d'architectures présentes dans la commune de Prayssac. L'urbanisation récente est marquée par un paysage fait de lotissements, constructions le long des voies et « urbanisme de réseaux » qui forment les extensions urbaines de la commune, principalement à l'Est et à l'Ouest du bourg (Long de la D811) puis au Nord du bourg. Les largeurs de route sont souvent importantes, imperméabilisant de grandes surfaces de sol. À l'inverse les trottoirs restent étroits ou sont simplement inexistantes. L'ensemble confère une ambiance de voirie banalisante sans inscription dans le paysage communal.



*Mosaïque de Photographies, Etude Stratégique, 2023*

### ➤ Place du végétal

Ces mosaïques permettent ici de mettre en avant la végétation présente dans la commune de Prayssac ou au contraire de mettre en avant l'absence de celle-ci par endroits.



*Mosaïque de Photographies, Etude Stratégique, 2023*

Dans le centre-ville, les platanes sont taillés et bien entretenus offrant une ombre agréable. Ils accompagnent l'espace public. Des compositions végétales donnent un aspect jardiné au paysage du centre bourg. Les jardins privés participent également à la végétalisation de la ville. Des haies et des arbres sont plantés dans les quartiers pavillonnaires. Cela reste cependant disparate et mériterait d'engager une vraie réflexion sur la gestions des espaces plantés, la gestion des limites, la typologie des haies etc.

La voie verte, soit la piste cyclable, apparaît au contraire très peu végétalisée. Le revêtement très minéral de cette voie ne rend pas sa traversée agréable tout comme sa séparation très poreuse avec la route. Elle semble être un espace plus en moins en friche, un espace fonctionnel sans qualité paysagère affirmée.

En centre-ville, des largeurs importantes de voiries imperméabilisent les sols et créent d'important îlots de chaleur.

### ➤ La Traversée de Prayssac : RD 811

La Route Départementale 811 est particulièrement fréquentée et les déplacements doux ne sont pas sécurisés. Les principales contraintes à l'utilisation des déplacements doux sont :

- La faible largeur et l'état vétuste des trottoirs, difficiles d'accès pour les PMR ;
- De nombreux obstacles présents sur les cheminements piétons (notamment stationnements sauvages) ;
- Des traversés et carrefours routiers peu sécurisés ;
- Une offre pour la circulation et le stationnement vélos très faible ;

Une étude complète de maîtrise d'œuvre est en cours sur un projet de requalification de la traverse, dont les documents détaillent les problématiques, les enjeux, et les orientations d'aménagement.



Le projet de requalification aura la charge d'améliorer la sécurité des piétons et plus largement de tout utilisateur de modes de déplacements doux. L'enjeu est de permettre aux habitants de se déplacer à pied en toute confiance vers les points d'intérêt de Prayssac. Faciliter le cheminement piéton doit permettre de diminuer le recours à la voiture et donc de limiter les stationnements sauvages responsables eux-mêmes d'une marchabilité difficile.

Il est important de noter que les services de police ont un rôle important à jouer dans le respect du code de la route et du code civil, et donc dans la mise en sécurité de tous les usagers.

## 2 – ENJEUX SPECIFIQUES POUR LA REVITALISATION DE LA COMMUNE :

A la lumière de ce portrait du paysage de Prayssac, nous mesurons à la fois la qualité du paysage dans lequel il s'inscrit, de l'importance de penser son évolution (urbaine, sociale et économique aujourd'hui).

Les évolutions du paysage urbain de Prayssac depuis la deuxième moitié du XXème siècle (cf photos aérienne diachronique) interrogent la notion de maîtrise de l'urbanisme et de cadre de vie du paysage habité. Le développement opportuniste de l'urbanisation a transformé le paysage des abords direct du centre bourg et créé des difficultés en termes d'accès, de circulation, de mobilité difficiles à résoudre.

Il faudra maîtriser cette urbanisation dans le temps et travailler sur les liaisons inter quartiers, en complément de l'offre qui va voir le jour prochainement avec l'aménagement de la voie verte. Le but est d'organiser les implantations d'habitats, les réseaux et les voiries pour assurer une ergonomie efficace, d'assurer la place du végétal, et de réguler l'implantation commerciale afin de ne pas concurrencer le centre bourg, mais au contraire se connecter à lui dans le cadre des urbanisation à venir.

Prayssac est un village dynamique, riche de ses commerces, d'une vie sociale et culturelle active, d'un marché hebdomadaire reconnu et vivant, qu'il est important de préserver, mais aussi de conforter voir de développer dans le temps. Le marché de Prayssac draine une clientèle importante qui vient pour partie des communes voisines. En période estivale, le marché et les commerces sont un des points d'intérêt de la commune. C'est la commune du secteur qui possède l'offre commerciale la plus développée. Parc contre, ce tissu commercial est varié et ne se concentre pas uniquement dans le centre bourg. Deux supermarchés sont présents sur le territoire communal et ont attirés d'autres commerces annexes autour d'eux.

Quelques questions non exhaustives, émergent :

- Comment Prayssac peut s'appuyer sur sa structure urbaine actuelle pour améliorer le cadre de vie des habitants et usagers ?
- Comment mieux relier les quartiers entre eux et avec le centre bourg et le grand paysage ?
- Comment anticiper les évolution du paysage urbain et les besoins en termes de services, de commerces et d'habitat ?
- Comment valoriser le patrimoine paysager, urbain de Prayssac ?
- Comment accompagner qualitativement le développement urbain dans la partie sud du bourg ?

**Éléments de réflexion stratégique pour PRAYSSAC élaborés à partir des ateliers « marché » du 2 novembre, de l'atelier communal du 3 novembre 2022 et du diagnostic (étude stratégique) :**

### **Regard des élus :**

Aujourd'hui, pour les habitants et la population locale, il est nécessaire d'améliorer le cadre de vie et les services. Bien que Prayssac soit équipé d'une bibliothèque, d'une médiathèque numérique, et d'un cinéma, il s'agit de conforter l'offre en service sur la commune. Cette offre en commerces et services, qui dépasse le bassin de vie communal, doit aussi s'accompagner d'actions diverses sur l'aménagement, la mobilité et l'offre en logement. La traversée-RD811 (projet en cours) fait partie de cette stratégie mais ne suffira pas à faire émerger un projet global.

Demain, pour les futurs habitants et futurs usagers que Prayssac souhaite attirer sur le territoire, il est nécessaire de proposer une offre culturelle, sportive, des services de santé, etc. adaptés aux besoins et aux attentes des habitants, actuels et futurs.

### **Regard des élus, des habitants et de l'équipe d'étude :**

L'organisation spatiale à valoriser repose sur la place centrale du tour de l'église, et sur l'articulation concentrique des quartiers. La question de retrouver des cheminements piétons entre places, quartiers, espaces de stationnement, et lieux de vie... est centrale pour construire la stratégie urbaine et sa déclinaison spatiale.

**Tout cela doit passer par trois dimensions complémentaires :**

- La communication, la promotion et « l'embellissement » de la ville (l'embellissement passe par la déminéralisation des espaces publics, la végétalisation et la désimperméabilisation ...) ;
- L'anticipation de la transition écologique et énergétique avec la prise en compte des mutations de mode de vie, l'amélioration de l'offre en habitat, ou encore l'offre de lieux agréables et frais en périodes estivales ;
- L'ergonomie améliorée, avec la sécurisation des déplacements piétons et la lisibilité des rues du village. Le développement des mobilités douces entre les quartiers et avec le centre bourg, Puis entre les quartiers et le paysage alentour (vers la plaine alluviale cultivée et les berges du Lot, vers les versants et coteaux). Mais l'ergonomie améliorée passe aussi par la restructuration et la bonne signalisation des lieux de stationnement.

|  |   |
|--|---|
| <p style="text-align: center;"><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un centre historique bien identifié, issu d'une forme castrale, avec l'église en son centre et une organisation en couronnes ;</li> <li>- Des espaces publics de qualité et nombreux ;</li> <li>- Une bonne desserte routière ;</li> <li>- Un bourg commercial avec une centralité hyper attractive ;</li> <li>- Un développement résidentiel propice à l'accueil de nouvelles populations ;</li> <li>- Une topologie plate favorable aux mobilités douces ;</li> <li>- Une offre culturelle importante et en développement (cinéma, espace culturel, école de musique, associations, etc.) ;</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une topographie peu chahutée propice à l'étalement urbain ;</li> <li>- Concentration des difficultés sur le centre ancien : logements vacants, énergivores</li> <li>- Une circulation difficile et peu lisible dans et vers le centre bourg ;</li> <li>- Une forte présence de la voiture, notamment des véhicules ventouses, dans le centre bourg ;</li> <li>- Une forte imperméabilisation et de nombreux espaces minéraux ;</li> <li>- Une grande sensibilité au risque inondation, notamment dans l'hyper centre ;</li> <li>- Une signalétique peu lisible et très fournie (tant pour la mobilité que pour le commerce) ;</li> </ul>  |
| <p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La possibilité de couvrir le village d'une stratégie d'itinérance douce ;</li> <li>- Développement d'outils fiscaux pour inciter à la réhabilitation ;</li> <li>- Mise en place d'une veille foncière pour se donner les moyens de maîtriser les projets ;</li> <li>- Le PLUI en cours de finalisation, un premier outil de mise en place d'une politique urbaine et paysagère au service de la qualité de vie ;</li> <li>- Des dents creuses disponibles dans le centre bourg ;</li> <li>- De larges espaces de stationnement sous-exploités à proximité de l'hypercentre ;</li> <li>-</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une décroissance de la population ;</li> <li>- Une population vieillissante ;</li> <li>- Une périphérisation résidentielle non propice à la qualité de vie et à la convivialité villageoise, et devant être encadrée ;</li> <li>- Un besoin important à venir au niveau de la transmission de commerces ;</li> <li>- Une périphérisation commerciale qui concurrence parfois les commerces de proximité du centre bourg ;</li> <li>- Un phénomène important de turn-over, avec peu de pérennisation d'activités commerciale ;</li> <li>- Des loyers, notamment pour les fonds de commerce, très élevés (au niveau de Cahors) ;</li> <li>- Peu de fonds commerciaux propices à l'installation de nouvelles activités ;</li> </ul> |

## ENJEUX DE LA REVITALISATION

---

### ➤ LE LOGEMENT :

Une intervention diffuse sur le périmètre du centre bourg ancien est nécessaire. Mettre en place un dispositif incitatif pour rénover les logements vides et développer une offre locative de qualité en centre bourg historique. Ce dispositif pourra être doublé d'une opération de rénovation des façades. Cette action sur le parc ancien, situé en centre bourg, est très importante pour offrir une alternative aux logements neufs qui risquent de se développer avec l'urbanisation des zones AU du PLUI. Les contours de cette action seront précisés dans la convention d'OPAH multisites devant être annexée à la présente convention.

Afin de répondre aux objectifs du SCOT et à l'attractivité de la commune, l'offre de logements, en complément des rénovations, doit être étoffée, notamment autour des axes de : logements attractifs pour les jeunes ménages primo-accédants, logements sociaux, logements adaptés à la population vieillissante.

L'offre en future logements située au sud du bourg (entre Intermarché et le cimetière) devra être qualitative, différente des autres lotissements et complémentaire à l'offre en logement du centre bourg. Les liaisons avec le centre bourg devront être particulièrement soignées pour éviter l'émergence d'un quartier dortoir excentré qui ne profiterait pas au centre bourg.

#### ➤ **COMMERCES :**

Il y a peu de locaux vacants, pour créer des nouvelles opportunités. Il y aurait un travail à faire pour permettre des fusions de rez-de-chaussée et / ou la conversion ou le changement d'usage de locaux ou logements vides. La rotation des commerces reste forte malgré un potentiel important.

Les principaux enjeux relevés par le diagnostic de revitalisation commerciale sont :

- La transmission des activités devant âge avancé des commerçants et en prévision des besoins de reprise à venir ;
- L'offre de locaux d'activités relativement complète mais pourrait avoir besoin de développement à l'avenir pour maximiser la diversité et l'attractivité commerciale de la commune, et limiter l'évasion sur les domaines d'activités qui manquent encore à l'heure actuelle.
- Pour le développement de nouvelles activités : s'orienter vers des concepts hybrides pour la pérennité de l'offre.
- Développer la consommation locale et capter la population touristique.
- Accompagner des porteurs de projets à l'installation.
- Travailler la complémentarité entre les commerces en périphérie et dans le centre-bourg de Prayssac, et limiter les phénomènes de concurrence qui pourraient nuire à l'attractivité du centre-bourg.

#### ➤ **MOBILITES :**

Face aux problématiques de sécurisation des mobilités douces, il importe de gérer les vitesses et les aménagements. Toutefois, ce travail doit s'accompagner sur un travail en profondeur sur la place de la voiture – omniprésente dans le cœur de bourg –, à la fois sur le stationnement et sur la circulation.

L'urbanisation « sauvage » du nord de la commune a fait naître des difficultés vis-à-vis de la circulation autour du centre bourg. Le manque de signalétique, les sens de circulation, ou encore parfois l'absence de trottoirs sont autant d'éléments qui doivent être traités pour harmoniser les flux importants qui circulent dans le centre.

Un potentiel de stationnement situé à moins de 3 minutes à pied de la Mairie est mal organisé et très peu connu ou signalé. Il doit faire l'objet d'une requalification, qui organise les stationnements, mais puisse aussi permettre une intervention de désimperméabilisation pour gérer les écoulements des eaux pluviales.

Le secteur sud du centre bourg est un secteur à fort enjeu d'évolution, entre l'urbanisation à venir, l'aménagement de la voie verte en cours, et l'offre de services qui y est présente (supermarché). Ce secteur du bourg mériterait une réflexion approfondie sur le plan de circulation entre le supermarché et le centre bourg, et plus largement, de l'autre côté, vers le Lot.

L'étude « flash » mobilités menée par le CEREMA a fait ressortir trois axes d'actions possibles pour poursuivre la démarche, d'après leurs domaines d'expertise :

- Thématique 1 : Stationnement véhicules personnels ;
- Thématique 2 : Réduction progressive des vitesses et sens de circulation ;
- Thématique 3 : Cheminement modes actifs.

Face à l'ensemble de ces enjeux, la réalisation d'un plan de déplacement, qui guide et organise les mobilités dans leur ensemble est primordial sur Prayssac. Il permettra d'avoir une vision à court, moyen et long terme, des actions à mener dans le temps. Il s'agira de réfléchir au sens de circulation, à l'aménagement des voies en faveur des déplacements piétons et deux roues, pour arriver à mettre en place un schéma directeur de déplacements alternatifs à la voiture.

Ce plan guide devra aussi aborder la question des lieux de stationnement, qui sont assez nombreux dans un périmètre de moins de 5 minutes à pied du tour de l'Église. Ce travail permettra de faire des choix sur l'opportunité ou non d'une éventuelle piétonisation partielle du centre bourg, et surtout de poser les questions de gestion de stationnement et des déplacements piétons sécurisés entre la voiture et le commerce ou le service à atteindre. Par exemple l'instauration d'une zone bleue dans le secteur de l'église permettrait de libérer des places de stationnement en journée.

D'autres actions, comme la végétalisation des rues et certains axes, afin de pouvoir se déplacer dans Prayssac de manière sécurisée et agréable participeront à l'attractivité des cheminements. En effet, agir sur les problématiques de mobilité permet de mener une action globale qui inclue des réponses aux besoins d'adaptations au changement climatique, avec de la végétalisation et de la désimperméabilisation. Ceci peut passer par une stratégie de végétalisation des espaces publics, la requalification des rues (trottoir, voies mixtes piétonnes et cycles) et la création de cheminement alternatifs entre les quartier.

### ➤ L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Les enjeux sur la commune au niveau de l'espace publics sont diverses, et reposent sur deux axes majeurs : l'amélioration de l'existant, et le traitement des zones sous-exploitées (dents creuses et friches).

#### LA DÉPARTEMENTALE 811 :

Projet en cours est démonstrateur dans la possibilité, pour un aménagement apparaissant « routier », d'englober le traitement de problématiques diverses, notamment en vue des besoins d'adaptations au changement climatique.

Ce projet doit advenir dans la poursuite de la réfection des réseaux humides, nécessaire pour faire face aux problématiques d'inondations lors d'évènements pluvieux exceptionnels, qui se banalisent avec le dérèglement climatique. L'intervention sur la chaussée a initié une démarche à plus large échelle, qui viendra traiter les problématiques de sécurisation des franchissements pour les piétons, et plus généralement pour les modes actifs ; mais aussi de s'engager dans une démarche de transition écologique, avec des opérations de désimperméabilisation, de renaturation, créant ainsi des îlots de fraîcheur.

#### L'ANCIENNE SCIERIE : ILOT LASMARIE

Avec la fermeture de cette scierie à quelques mètres du centre bourg, c'est une friche urbaine qui est actuellement non occupée. La municipalité souhaiterait y voir un projet mixte de renouvellement mêlant habitat, commerces et espaces publics de qualité.

## ILOT « COLETTE » :

Ce secteur situé juste au sud de la D811, à moins de 5 minutes à pied du secteur de l'église, est une partie de la commune qui peut jouer un rôle, à court terme dans le réaménagement du centre bourg.

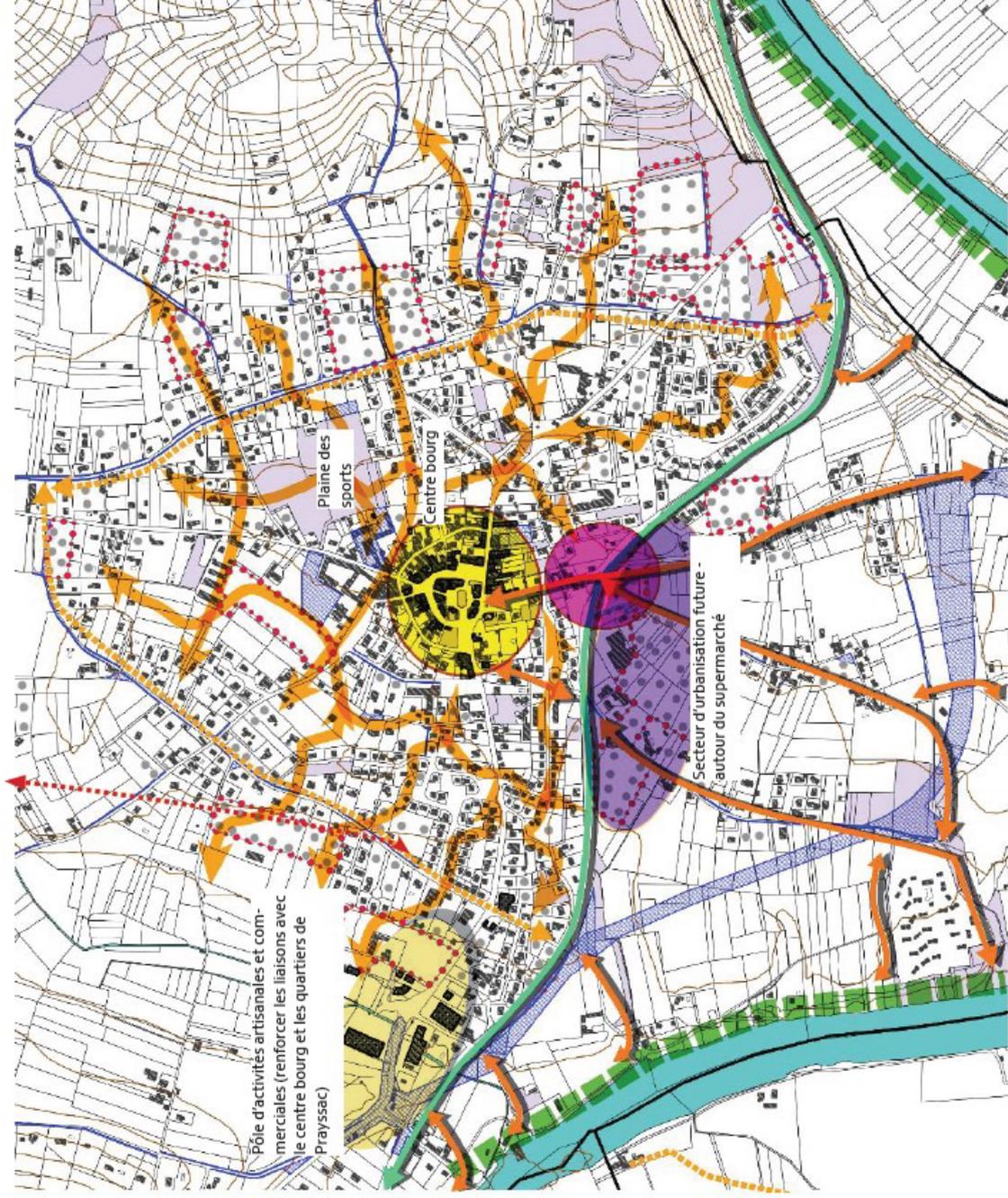
En effet, c'est un secteur avec une forte présence en équipement (cinéma, coworking, etc.), mais aussi avec une offre en stationnement sous utilisée. La signalétique et la réorganisation du secteur stationné au nord de la départementale 811 permettra d'inviter les habitants et personnes venant de l'extérieur de Prayssac à s'engager dans ce secteur de ville pour y garer leur voiture et aller au centre bourg à pied.

Ce secteur de bourg ne demande pas de très grands travaux, mais plutôt un travail sur le sens de circulation, le réaménagement des secteurs stationnés ou encore l'aménagement spécifique de rues pour accueillir les déplacements piétons et cyclistes. Les rues de l'Aviateur Gibert, Pièce Grande et le Boulevard Gambetta devront être regardées en priorité. Cette réflexion et ces aménagements seront les prémices des liens qu'il faudra mettre en place entre le centre bourg et la voie verte et le quartier en développement au sud.

### ➤ **Tourisme et Offre Culturelle**

Le potentiel touristique existe à Payssac, bien que moins important qu'à Puy l'Evêque ou à Luzech. Le principal atout repose sur une structure urbaine ancienne et patrimoniale et la présence d'une offre commerciale et de restauration dynamique et assez importante pour la taille de la commune. Une offre culturelle existe à Prayssac avec la présence de médiathèque, d'un cinéma et prochainement d'un espace culturel et d'expositions à l'intérieur de l'ancienne bâtisse du sculpteur Santamaria.

## ENJEUX À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE PRAYSSAC :



OAP sectorielles

Propriétés foncières communales

Séquence entrée de ville à mettre en valeur

Maillage de voie et chemin à créer ou à mettre en valeur à l'échelle des quartiers

Voie verte  
Renforcer les liens entre la voie verte, les quartiers et le centre bourg

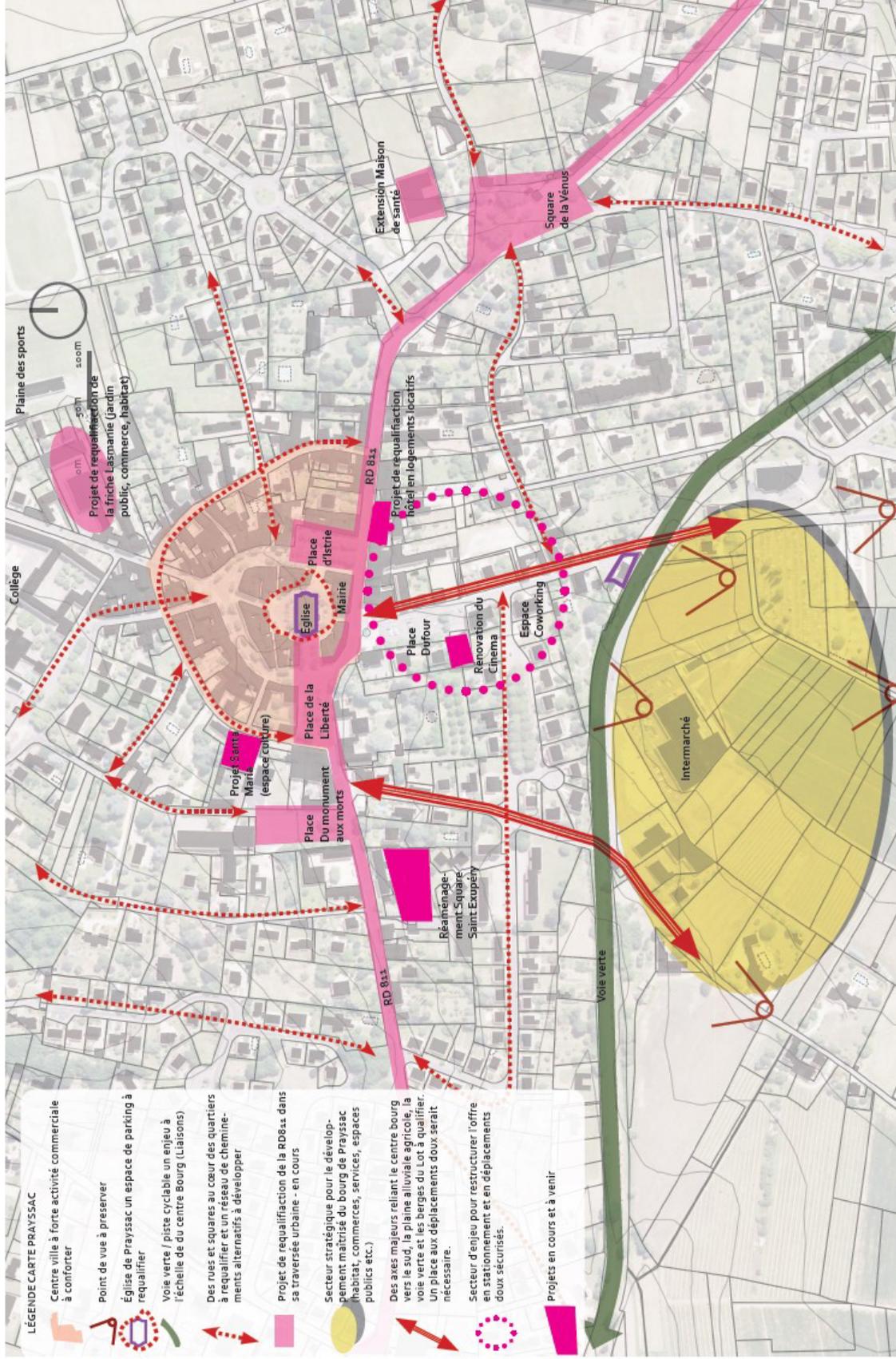
Berges du Lot à préserver et valoriser (gestion, accès, points de vues, chemin etc.)

Centre bourg :  
Reconquête bâti vacant, maintien et renforcement commerce

Lieu stratégique à développer à l'échelle de l'OAP

Liaisons à qualifier et valoriser entre le Lot et le village et à l'échelle de la plaine

## ENJEUX À L'ÉCHELLE DU BOURG DE PRAYSSAC :



### 3 – STRATEGIE COMMUNALE DE PRAYSSAC

La stratégie de développement de la commune de Prayssac passe par quatre dimensions complémentaires :

- L'embellissement de la ville, qui doit être effectif et promu ;
- L'anticipation de la transition écologique et énergétique sur la mutation des modes de vie ;
- L'ergonomie améliorée de la ville pour améliorer la pratique de l'espace urbain ;
- La régulation de son développement pour préserver l'attractivité du centre bourg, en favorisant les connexions et complémentarités, et en minimisant les phénomènes concurrentiels.

Cette stratégie induit deux temporalités :

Dans un premier temps, elle vise, pour les habitants et usagers de la ville actuels, à améliorer le cadre de vie et les services, dans le prolongement des actions menées (cinéma, salle multiculturelle SantaMaria, ou encore traversée / RD811). Pour ce faire, les efforts seront concentrés, en cœur de ville, en vue de :

- Développer et sécuriser les liaisons douces, en mettant l'accent sur la signalétique, la communication et sur l'embellissement des cheminements ;
- Améliorer les circulations et le stationnement (notamment sur les couronnes 1 et 2, autour du centre, entre les lieux accueillant du public (commerces, cinéma, Santa-Maria).

La connexion entre Intermarché et le centre-bourg constitue un enjeu majeur de la démarche, afin de préserver l'attractivité du cœur de bourg. En effet, le secteur Sud est également un secteur stratégique, et pourra constituer le support de futures opérations d'aménagement.

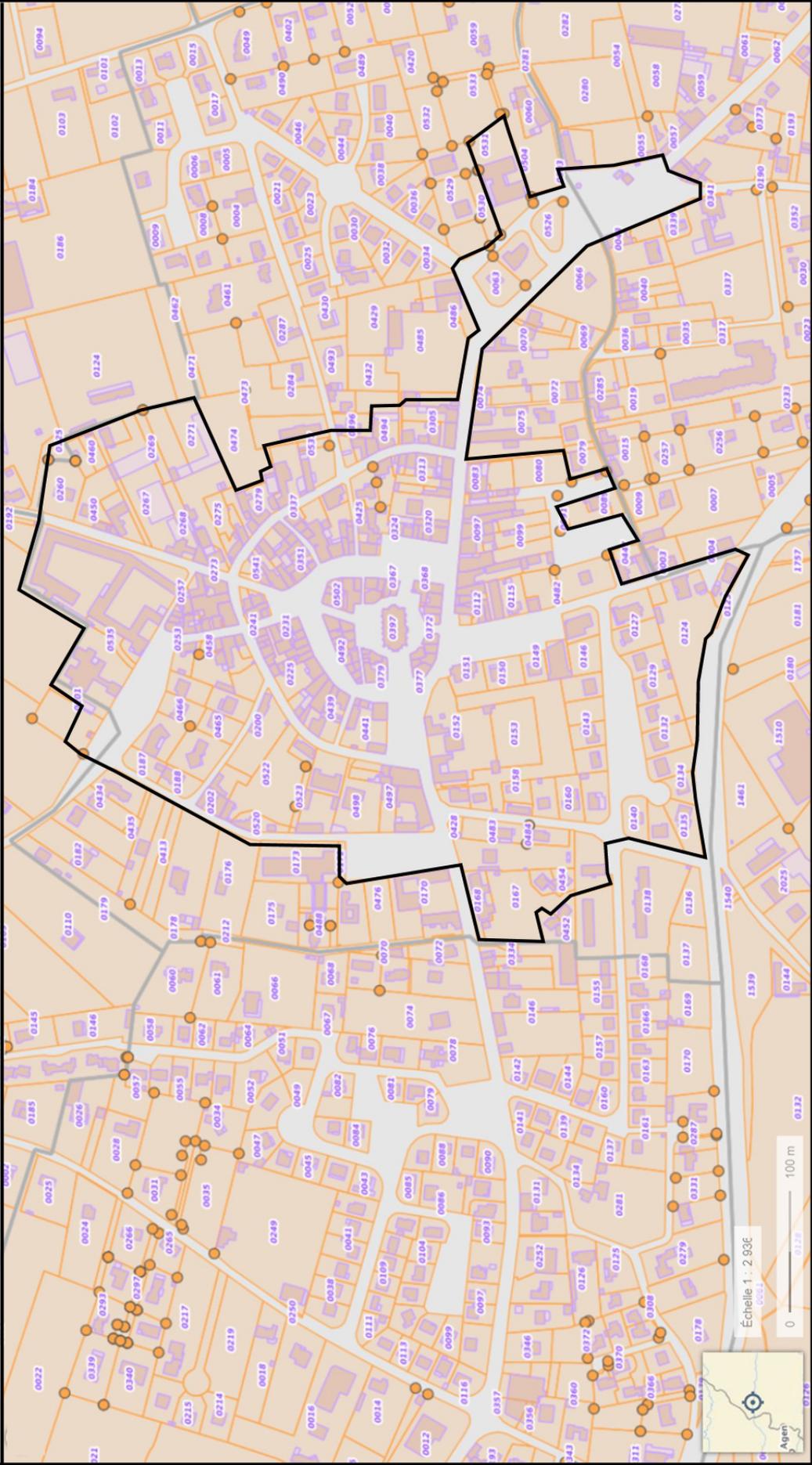
Dans un second temps, pour les futurs habitants et pratiquants, il s'agira de proposer une offre des services (culturels, sportifs, de santé, etc.) novatrice en lien avec les transitions et les nouveaux comportements à adopter dans un cadre de vie qui évolue.

La stratégie commerciale développée par la manager de commerce repose sur quatre axes majeurs :

1. Attirer de nouveaux projets et améliorer la commercialité du centre-bourg : mettre en place des outils pour rendre plus attractif l'offre commerciale (exemple : aide à l'embellissement des vitrines et d'améliorer l'orientation en ville) ;
2. Créer un terrain favorable au développement entrepreneurial : créer de nouveaux locaux d'activité lors du développement sur des nouvelles zones ;
3. Mettre en place des outils d'accompagnement à l'installation de nouvelles activités : mettre en place un dispositif de local incubateur pour de jeunes projets et créateurs ;
4. Accompagner les acteurs existants et dynamiser la pratique commerçante : accompagner l'association des commerçants, les transmissions/reprises, organiser des animations et opérations pour développer la consommation et la fidélité locale.

4 – SECTEUR ORT PRAYSSAC

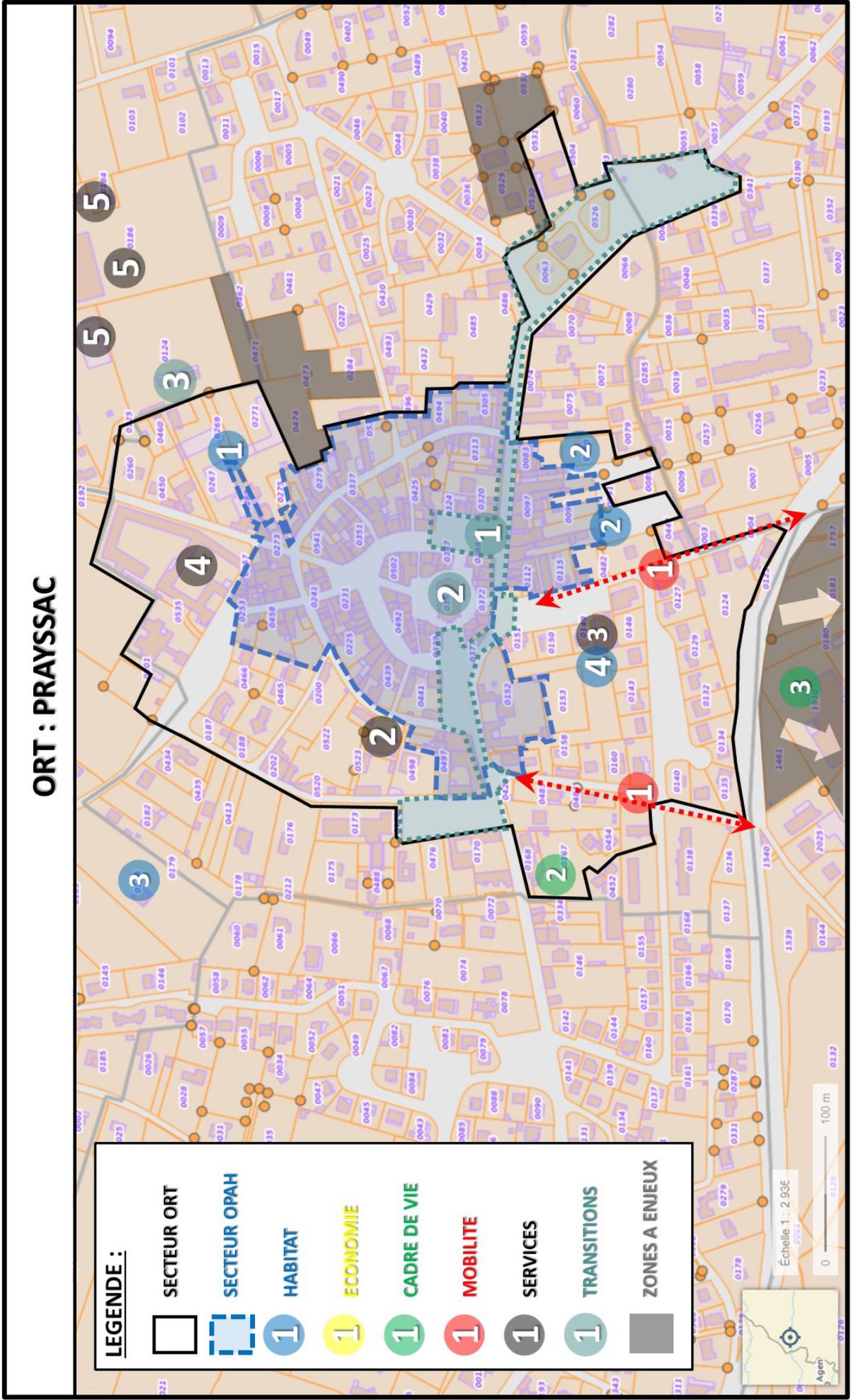
**SECTEURS ORT : PRAYSSAC**



## 5 – PLAN D’ACTIONS DE PRAYSSAC

Les orientations stratégiques et les projets qui les composent propres à initier des actions opérationnelles et complémentaires sont les suivants :

- I. Réhabilitation, restructuration et régulation : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville :
  1. Requalification de la Friche « LasMarie » ;
  2. Requalification de l’Ancien Hôtel du Commerce et de l’Ilot « Colette » ;
  3. Création d’un quartier vertueux en primo accession ;
  4. Création de logements sociaux ;
- II. Favoriser un développement économique et commercial équilibré
  1. Attirer de nouveaux projets et/ou développement de projets existants, et améliorer la commercialité du centre-bourg ;
  2. Créer un terrain favorable au développement entrepreneurial ;
  3. Mettre en place des outils adaptés d’accompagnement à l’installation et/ou au développement de nouvelles activités ;
  4. Accompagner les acteurs existants du commerce et artisanat et dynamiser la pratique commerçante ;
- III. Mettre en valeur et améliorer le cadre de vie, les formes urbaines et l’espace public
  1. Réalisation d’un Plan guide des plantations et jardins ;
  2. Réaménagement du Square Saint-Exupéry ;
  3. Réalisation d’un Plan guide d’aménagement des quartiers à proximité du centre ouverts à l’urbanisation ;
- IV. Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions :
  1. Plan de Déplacements ;
- V. Fournir l’accès à des équipements et services publics de qualité
  1. Etudier une amélioration de la signalétique sur l’ensemble de la commune ;
  2. Rénovation Villa SantaMaria et création d’un Centre culturel ;
  3. Rénovation et extension du Cinéma ;
  4. Végétalisation des cours d’école ;
  5. Offrir des équipements sportifs et ludiques pour tous les âges
- VII. S’adapter aux transitions écologique et énergétique
  1. Requalification et Renaturation de la RD 811 et des places adjacentes ;
  2. Végétalisation du tour de l’Eglise ;
  3. Couverture des tribunes du stade en Photovoltaïque ;
  4. Aménagements de Bassins de Rétentions sur le bassin versant



PRAYSSAC : ANNEXE III.2 : PLAN d'ACTION, CALENDRIER ET MAQUETTE FINANCIERE

| N°   | THEMATIQUE  | n°     | ACTION  | PERIMETRE | ETAPE                             | STATUT    | PRIORITE | 2023 | 2024 | + | Evaluation Financière |        |                 |           |               |                |              |                      |
|------|---|--------|---|-----------|-----------------------------------|-----------|----------|------|------|---|-----------------------|--------|-----------------|-----------|---------------|----------------|--------------|----------------------|
|      |   |        |   |           |                                   |           |          |      |      |   | Etat                  | Region | Dpt             | EPFO      | BDT           | Europe         | Autre        | CCVLV                |
| I.   | Réhabilitation, reconstruction et régulation : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville | I.1.   | Requalification de la Friche « LasMarie »   | ORT       | ACQUISITION / ACQUISITION / ETUDE | Engagé    | Forté    | X    | X    | X | X                     | X      | X               | X         | X             | X              | MOA          |                      |
|      |   | I.2.   | Requalification de l'Ancien Hôtel du Commerce et de l'Ilot « Colette »  | ORT       | ACQUISITION & ETUDE               | En Projet | Médian   |      | X    | X | X                     | X      | X               | X         | X             | X              | X            | MOA                  |
|      |   | I.3.   | Création d'un quartier vertueux en primo accession  | COMMUNE   | ETUDE                             | Engagé    | Forté    |      |      |   |                       |        |                 |           |               |                |              | 130 000 € + 60 000 € |
|      |   | I.4.   | Création de logements sociaux   | COMMUNE   | ETUDE                             | Engagé    | Forté    | X    | X    | X | X                     | X      |                 |           |               |                |              | MOA                  |
| II.  | Favoriser un développement économique et commercial équilibré   | II.1   | Attirer de nouveaux projets et/ou développement de projets existants, et améliorer la commercialité du centre-bourg | COMMUNE   | APPLICATION                       | Engagé    | Forté    | X    | X    | X | X                     |        |                 |           |               |                | Voir FA      |                      |
|      |   | II.2   | Créer un terrain favorable au développement entrepreneurial.  | ORT       | ETUDE                             | Engagé    | Basse    |      |      |   |                       |        |                 |           |               |                | Voir FA      |                      |
|      |   | II.3   | Mettre en place des outils adaptés d'accompagnement à l'installation et/ou au développement de nouvelles activités. | COMMUNE   | APPLICATION                       | Engagé    | Forté    | X    | X    | X | X                     | X      |                 |           |               |                | Voir FA      |                      |
|      |   | II.4   | Accompagner les acteurs existants du commerce et artisanat et dynamiser la pratique commerçante                     | COMMUNE   | APPLICATION                       | Engagé    | Forté    | X    | X    | X | X                     | X      |                 |           |               |                | 5 000 € / an |                      |
| III. | Mettre en valeur et améliorer le cadre de vie, les formes urbaines et l'espace public                 | III.1. | Réalisation d'un Plan guide des plantations et jardins  | COMMUNE   | ETUDE                             | Validé    | Forté    | X    | X    | X |                       |        |                 |           |               |                | MOA          |                      |
|      |   | III.2. | Réaménagement du Square Saint-Exupéry   | ORT       | ETUDE                             | En Projet | Médian   |      |      |   |                       | X      |                 |           |               |                | 5 000 €      |                      |
|      |   | III.3. | Réalisation d'un Plan guide d'aménagement des quartiers à proximité du centre ouvert à l'urbanisation               | COMMUNE   | ETUDE                             | En Projet | Médian   |      |      |   |                       |        | 50%             |           |               |                | MOA          |                      |
| IV.  | Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions   | IV.1.  | Place de la voiture et valorisation des modes actifs : Plan de Déplacements   | COMMUNE   | ETUDE                             | Engagé    | Forté    | X    | X    | X | X                     | X      | X               | X         | X             | X              | MOA          |                      |
|      |   | V.1.   | Etudier une amélioration de la signalétique sur l'ensemble de la commune  | COMMUNE   | ETUDE                             | Engagé    | Forté    | X    | X    | X | X                     | X      |                 |           |               |                | MOA          |                      |
|      |   | V.2.   | Rénovation Villa SantaMaria et création d'un Centre culturel  | ORT       | TRAVAUX                           | Engagé    | Forté    | X    | X    | X | X                     | X      | 173 527 €       | 173 527 € |               |                |              | MOA                  |
|      |   | V.3.   | Rénovation et extension du Cinéma   | ORT       | TRAVAUX                           | Engagé    | Forté    | X    | X    | X | X                     | X      | DET : 297932 €  | 454 596 € | 299 364 €     |                |              | MOA                  |
|      |   | V.4.   | Végétalisation des cours d'école  | COMMUNE   | ETUDE                             | Validé    | Forté    | X    | X    | X | X                     | X      | DSIL : 600000 € | 49000€    |               |                |              | MOA                  |
| V.   | Fournir l'accès à des équipements et services publics de qualité                                      | V.5.   | Offrir des équipements sportifs et ludiques pour tous les âges  | COMMUNE   | TRAVAUX                           | Validé    | Forté    | X    | X    | X | X                     |        |                 |           |               |                | 60 000 €     |                      |
|      |   | VII.1. | Requalification et Renaturation de la RD 811 et des places adjacentes   | ORT       | ETUDE                             | Engagé    | Forté    | X    | X    | X | X                     | X      | DET : 539594 €  | 285 592 € | FdC : 370687€ | FAST : 285592€ | LEADER       | MOA                  |
|      |   | VII.2. | Végétalisation du tour de l'Eglise  | ORT       | TRAVAUX                           | Engagé    | Forté    | X    | X    | X | X                     | X      |                 |           |               |                |              | MOA                  |
|      |   | VII.3. | Couverture des tribunes du stade en Photovoltaïque  | COMMUNE   | TRAVAUX                           | Engagé    | Forté    | X    | X    | X | X                     | X      |                 |           |               |                |              | MOA                  |
| VII. | S'adapter aux transitions écologique et énergétique   | VII.4. | Aménagements de Bassins de Rétentions sur le bassin versant   | COMMUNE   | ETUDE                             | Engagé    | Forté    | X    | X    | X | X                     |        |                 |           |               |                | MOA          |                      |
|      |   |        |   |           |                                   |           |          |      |      |   |                       |        |                 |           |               |                | MOA          |                      |

Gras : Financement acquis  
Normal : Financement sollicité  
X : Prévission de sollicitation

## PRAYSSAC : ANNEXE III.3 : FICHES ACTION

- VI. Réhabilitation, restructuration et régulation : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville :
  - 1. Requalification de la Friche « LasMarie » ;
  - 2. Requalification de l'Ancien Hôtel du Commerce et de l'Ilot « Colette » ;
  - 3. Création d'un quartier vertueux en primo accession ;
  - 4. Création de logements sociaux ;
- VII. Favoriser un développement économique et commercial équilibré
  - 1. Attirer de nouveaux projets et/ou développement de projets existants, et améliorer la commercialité du centre-bourg ;
  - 2. Créer un terrain favorable au développement entrepreneurial ;
  - 3. Mettre en place des outils adaptés d'accompagnement à l'installation et/ou au développement de nouvelles activités ;
  - 4. Accompagner les acteurs existants du commerce et artisanat et dynamiser la pratique commerçante ;
- VIII. Mettre en valeur et améliorer le cadre de vie, les formes urbaines et l'espace public
  - 1. Réalisation d'un Plan guide des plantations et jardins ;
  - 2. Réaménagement du Square Saint-Exupéry ;
  - 3. Réalisation d'un Plan guide d'aménagement des quartiers à proximité du centre ouverts à l'urbanisation ;
- IX. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions :
  - 1. Plan de Déplacements ;
- X. Fournir l'accès à des équipements et services publics de qualité
  - 1. Etudier une amélioration de la signalétique sur l'ensemble de la commune ;
  - 2. Rénovation Villa SantaMaria et création d'un Centre culturel ;
  - 3. Rénovation et extension du Cinéma ;
  - 4. Végétalisation des cours d'école ;
- a. Offrir des équipements sportifs et ludiques pour tous les âges
- VIII. S'adapter aux transitions écologique et énergétique
  - 5. Requalification et Renaturation de la RD 811 et des places adjacentes ;
  - 6. Végétalisation du tour de l'Eglise
  - 7. Couverture des tribunes du stade en photovoltaïque ;
  - 8. Aménagements de Bassins de Rétentions sur le bassin versant

## FICHE ACTION N° I.1

### Requalification de la Friche « LasMarie »

|  |  |
|--|--|
| Orientation stratégique                            | Réhabilitation, restructuration et régulation : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville   |
| Action nom   | Requalification de la Friche « LasMarie »  |
| Action n°  | I.1.   |
| Statut   | En projet (Acquisition des parcelles en cours)   |
| Niveau de priorité                                 | Fort   |
| Maître d'ouvrage                                   | Commune / EPFO   |
| Description de l'action                            | <p>Afin de faire face aux problématiques liées au manque d'habitat – notamment de logements sociaux – et en vue de requalifier la friche dite « Las Marie », accueillant anciennement une scierie, la commune vise à investir les dents creuses de son tissu bâti pour réaliser un projet mixte, accueillant des logements, de l'activité économique, et de l'espace public de qualité.</p> <p>La parcelle, en indivision, est en procédure de rachat négocié par l'EPFO. Cela assure la dimension sociale du projet de sortie (minimum 25% de logement social), mais apporte un soutien pour porter le projet, l'établissement public portant certaines opérations de dépollution et de nettoyage du site, et pouvant cofinancer des études préalables.</p> |
| Partenaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Prayssac s'engage à requalifier cette friche urbaine en projet mixte et vertueux ;</li> <li>- L'EPFO s'est engagé, dans le cadre d'une convention, à prendre en charge l'acquisition et le portage foncier pour le temps de la réalisation du projet (8 ans);</li> <li>- Un bailleur social pourrait être associé au projet pour la partie logement ;</li> <li>- Le CAUE propose son ingénierie à la commune pour la réalisation de la faisabilité.</li> </ul>  |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition des parcelles : prévisionnel : 220 000 € ;</li> <li>- Réalisation d'une étude de faisabilité : définitif : CAUE ;</li> <li>- Maitrise d'œuvre : à définir ;</li> <li>- Travaux : à définir ;</li> </ul> </li> <li>- Recettes envisagées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente ou Location des aménagements : inconnus à ce jour.</li> </ul> </li> </ul>  |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de Faisabilité : CAUE ;</li> </ul> </li> <li>- EPFO : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition : prévisionnel : 220 000 € ;</li> </ul> </li> </ul>   |
| Calendrier   | - 2023 : Acquisition ;   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés |  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du projet de requalification ;</li> <li>- Occupation des logements et des activités ;</li> </ul>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet de réinvestir le centre-bourg en améliorant l'offre de logements sociaux et de services, adaptés aux populations en présences, et de traiter la problématique de friche en centre bourg.  |
| Annexes  | Convention EPFO  |

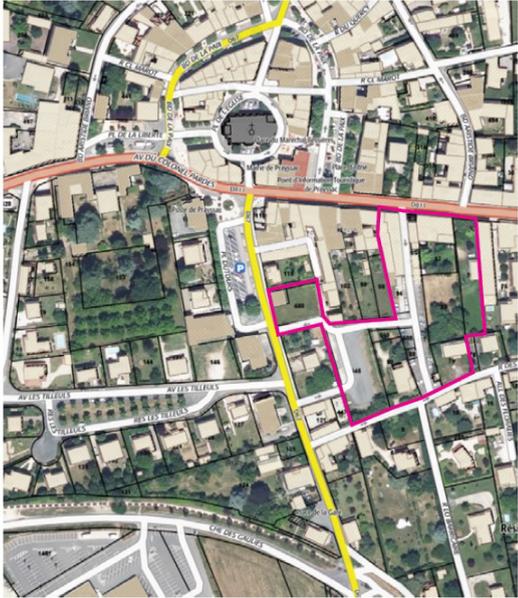


## FICHE ACTION N° 1.2

### Requalification de l'Ancien Hôtel du Commerce et de l'îlot « Colette »

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Réhabilitation, restructuration et régulation : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville   |
| Action nom              | Requalification de l'Ancien Hôtel du Commerce et de l'îlot « Colette »   |
| Action n°               | 1.2.   |
| Statut                  | Validé   |
| Niveau de priorité      | Médian   |
| Maître d'ouvrage        | Commune / EPFO   |
| Description de l'action | <p>Afin de faire face aux problématiques liées au manque d'habitat – notamment de logements sociaux – et en vue de investir les dents creuses de son tissu bâti l'objectif est de réaliser un projet accueillant des logements et du stationnement vert.</p> <p>L'Ancien Hôtel fait l'objet d'une convention pour portage foncier par l'EPFO.</p> <p>Le Parking « Colette » est un espace de stationnement anarchique, en partie imperméable, à proximité du centre bourg. Il est peu indiqué, peu fonctionnel, et peu utilisé en dehors des jours de marché. L'objectif est de structurer une offre de parking de proximité de qualité pour déporter une partie de l'encombrement des véhicules dans le centre vers ces stationnements.</p> <p>La RD 811 fait l'objet d'un projet de requalification et de renaturation, notamment des suites du besoin de refaction des réseaux pour faire face aux des catastrophes climatiques (inondations). Les réseaux, même refaits, ne permettant pas de traiter les évènements pluviaux les plus extrêmes dus au réchauffement climatique, le parking colette est le déversoir naturel des inondations dans le cœur de bourg. Sa requalification et désimperméabilisation permettra de participer à l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Enfin, les parcelles habitées pourront permettre de densifier le tissu urbain en créant du logement permettant de répondre à la demande locale. Entre démarche BIMBY sur les parcelles privées, et densification des parcelles acquises, le projet se vaudra vertueux en termes d'intégration paysagère et urbaine.</p> <p>L'objectif est donc de requalifier l'îlot, de restructurer l'offre de stationnement et de générer une offre d'habitat mieux adaptée aux besoins des ménages.</p> <p><i>Objectifs programmatiques :</i><br/>20 à 25 Logements dont 25% de logements social, et à minima de 75 places de parking dont 60 non résidentielles.</p> <p><i>Orientations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mode opérationnel : un travail à l'échelle de l'îlot est nécessaire afin de mettre en place un projet cohérent de centre bourg. Ce projet consistera à restructurer l'îlot de manière à offrir du stationnement public organisé et agréable (paysager) et de compléter une offre de logement en centre-ville. Il faudra passer certaines étapes clés, qui consistent d'abord à réaliser une étude pré-opérationnelle de programmation avec pré-bilan financier ; Puis à acquérir le foncier privé restant sur cet îlot : préemption pour réaliser de l'habitat spécifique ; Enfin mettre en place la procédure pour réaliser du logement à destination de publics variés.</li> <li>- Production de logements diversifiés : Par exemple : réalisation de logements (non médicalisés) pour personnes âgées et locatif social et accession sociale, en mixant investisseurs privés et bailleurs sociaux ;</li> <li>- Possibilité de céder le foncier à un investisseur privé et/ou produire du logement accessible à travers le mécanisme de BRS (Bail Réel Solidaire) ;</li> </ul> |



|  |  |
|--|--|
| Partenaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Prayssac s'engage à entreprendre l'acquisition et la requalification de l'ilot ;</li> <li>- L'EPFO s'est engagé, dans le cadre d'une convention, à prendre en charge l'acquisition et le portage foncier pour le temps de la réalisation du projet (8 ans) ;</li> <li>- Un bailleur social pourrait être associé au projet pour la partie logement ;</li> <li>- La Région, le Département, la CCVLV, l'Etat, ou encore la banque des territoires pourront être sollicités en tant que partenaires du projet.</li> </ul>   |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition des parcelles : prévisionnel : 230 00 € ;</li> <li>- Réalisation d'une étude de faisabilité et programmation : prévisionnel : 65 000 € ;</li> <li>- Aménagement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Logements : prévisionnel : à définir par l'étude de faisabilité et programmation ;</li> <li>- Parkings végétalisés et désimperméabilisés : prévisionnel : 95€ / m<sup>2</sup> ;</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Recettes envisagées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente ou Location des aménagements : inconnu à ce jour.</li> </ul> </li> </ul> |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de Faisabilité : A définir ;</li> <li>- EPFO : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition : prévisionnel : 230 000 € ;</li> </ul> </li> <li>- Travaux : A définir</li> </ul>  |
| Calendrier   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition une fois le projet de l'ilot « Lasmarie » lancé ;</li> </ul>  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | S.O.   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du projet de requalification ;</li> <li>- Occupation des logements ;</li> <li>- Utilisation des stationnements ;</li> <li>- Diminution du nombre de voitures stationnées dans le cœur de bourg ;</li> <li>- Diminution de l'impact des événements pluvieux exceptionnels sur les commerces et logements de la RD 811.</li> </ul>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet de réinvestir le centre-bourg en améliorant l'offre de logements et logements sociaux, en densifiant espaces disponibles, et en participant au traitement des problématiques d'inondation et de présence de la voiture dans le cœur de bourg.   |
| Annexes  | <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;">  <p>Village seniors - AZCA architectes</p>  <p>Programme logement (St Jean d'Ilac - 33)</p> </div> <div style="width: 45%;">  </div> </div>   |



**Schéma d'orientations d'aménagement**

**Légende :**

-  Parkings publics paysagers potentiels
-  Principe de desserte de l'îlot
-  Sens de circulations proposés Av. de l'Aviateur Gibert
-  Restructuration lourde des immeubles existants
-  Potentiel de logements intermédiaires R+1 + attique maxi
-  Potentiel de maisons en bande R+1 maxi

Potentiel constructif :  
entre 20 et 25 logements ou (et) maisons.  
+ 75 places de stationnement dont 60 non résidentielles

## FICHE ACTION N° 1.3

### Création d'un quartier vertueux en primo accession

|  |  |
|--|--|
| Orientation stratégique                            | Réhabilitation, restructuration et régulation : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville   |
| Action nom   | Création d'un quartier vertueux en primo accession   |
| Action n°  | 1.3.   |
| Statut   | Engagé   |
| Niveau de priorité                                 | Fort   |
| Maître d'ouvrage                                   | Commune  |
| Description de l'action                            | Afin de faire face aux problématiques liées au manque d'habitat (dans le respect des objectifs du SCOT), et pour attirer des populations jeunes propice à la mixité social et à la vitalité de la commune ; Prayssac prévoit l'aménagement d'un quartier vert, avec un programme de création de XXXXX parcelles pouvant accueillir des logements pour de jeunes familles. Les primo-accédants auront des bonification pour inciter à l'installation de ces ménages.  |
| Partenaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Prayssac s'engage à aménager les parcelles acquises pour permettre la réalisation du nouveau quartier.</li> <li>- Aquaréseau et TE 46 ont été sollicités pour organiser l'aménagement des réseaux et élaborer le permis d'aménager ;</li> <li>- Partenaire privé dans le cadre d'un PUP.</li> </ul>   |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition des parcelles : définitif : 130 000 € (sous réserve de permis d'aménager) ;</li> <li>- Travaux (installation des réseaux) : prévisionnel : 100 000 € ;</li> </ul> </li> <li>- Recettes envisagées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente des parcelles : prévisionnel : 155 000 € ;</li> </ul> </li> </ul>  |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition des parcelles : définitif : 130 000 € (sous réserve de permis d'aménager) ;</li> <li>- Travaux (installation des réseaux) : prévisionnel : 60 000 € ;</li> </ul> </li> <li>- Privé (dans le cadre d'une convention PUP) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux (installation des réseaux) : prévisionnel : 40 000 € ;</li> </ul> </li> <li>- Opérateur privé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de 8 lots ;</li> </ul> </li> </ul> |
| Calendrier   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2023 : Acquisition ;</li> <li>- 2023 - 2024 : Installation des réseaux ;</li> <li>- 2024 : sollicitation d'opérateurs privés ;</li> <li>- 2024 – 2025 : aménagement et commercialisation des lots.</li> </ul>   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | SCOT   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition des parcelles ;</li> <li>- Occupation des logements ;</li> <li>- Augmentation de la population « jeune » dans la commune ;</li> </ul>   |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet de réinvestir le centre-bourg en améliorant l'offre de logements.   |
| Annexes  |  |



## FICHE ACTION N° 1.4

### Création de logements sociaux

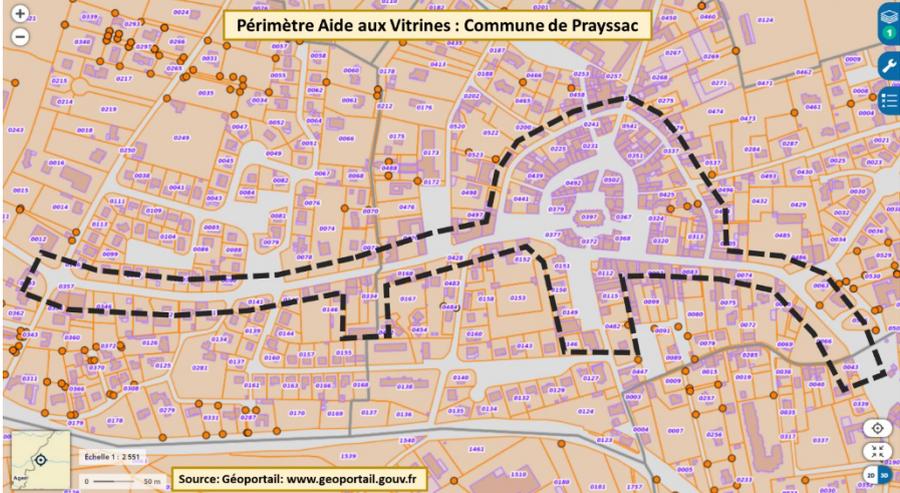
|  |  |
|--|--|
| Orientation stratégique                            | Réhabilitation, restructuration et régulation : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville   |
| Action nom   | Création de logements sociaux  |
| Action n°  | 1.4.   |
| Statut   | En projet  |
| Niveau de priorité                                 | Fort   |
| Maître d'ouvrage                                   | Commune  |
| Description de l'action                            | <p>Afin de faire face aux problématiques liées au manque d'habitat (dans le respect des objectifs du SCOT), et notamment pour les publics les plus précarisés, la commune, en association avec le bailleur social Lot Habitat, développe son parc social.</p> <p>Une négociation est en cours pour l'acquisition des parcelle et l'organisation spatiale du projet avec un propriétaire.</p>   |
| Partenaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Prayssac s'engage à viabiliser et céder le terrain via un bail à construction ;</li> <li>- Lot Habitat a réalisé le diagnostic et l'étude de faisabilité. En fonction des accords pouvant être trouvés avec le propriétaire de la parcelle adjacente au projet, et de la capacité à faire un nombre de lots suffisants, le bailleur social s'engagera dans la réalisation des travaux.</li> </ul> |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux : prévisionnel : en fonction des scénarios retenus ;</li> <li>- Aménagement de voiries et de réseaux : inconnus à ce jour ;</li> </ul> </li> </ul>  |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de voiries et de réseaux ;</li> </ul> </li> <li>- Lot Habitat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une étude de faisabilité : réalisé en interne ;</li> <li>- Aménagement des lots : à déterminer par le scénario retenu.</li> </ul> </li> </ul>   |
| Calendrier   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2023 : Négociations avec le propriétaire privé et choix du scénario ;</li> <li>- 2024 : Travaux ;</li> <li>- 2025 : location des lots.</li> </ul>   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | SCoT.  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la population ;</li> <li>- Augmentation du nombre de logement social.</li> </ul>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet de réinvestir le centre-bourg en améliorant l'offre de logements.   |
| Annexes  |  |



## FICHE ACTION N° II.1

Attirer des nouveaux projets et/ou développement de projets existants, et améliorer la commercialité du centre-bourg.

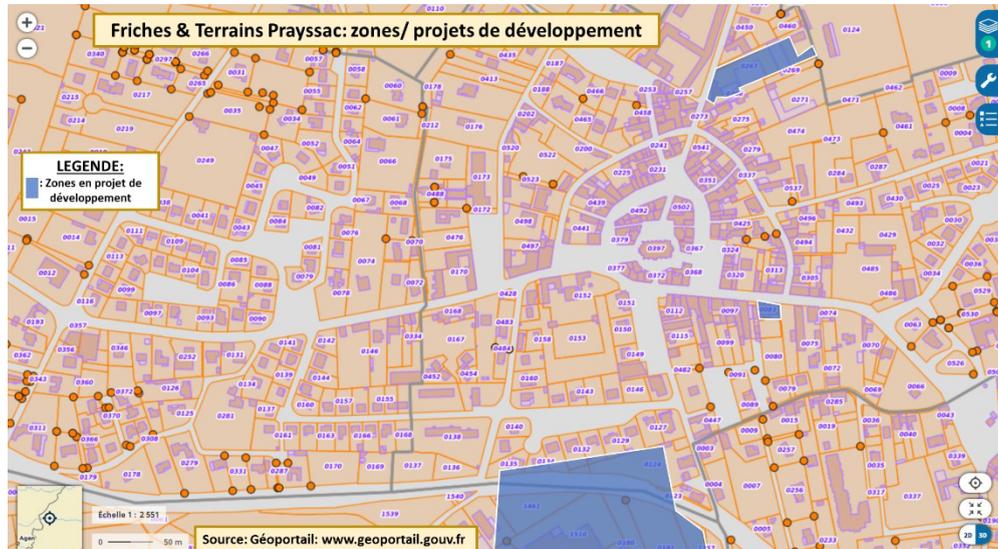
|  |  |
|--|--|
| Orientation stratégique                      | Renforcer l'attractivité économique de la commune.   |
| Action nom                                   | II.1   |
| Action n°                                    | Attirer des nouveaux projets et/ou développement de projets existants, et améliorer la commercialité du centre-bourg.  |
| Statut                                       | Engagée  |
| Niveau de priorité                           | Fort   |
| Maître d'ouvrage                             | Commune de Prayssac<br>Collectivité Publique.  |
| Description de l'action                      | <p>Lors du diagnostic commercial, la consultation avec les acteurs existants du commerce et de l'artisanat a fait ressortir un besoin d'améliorer la commercialité du centre-bourg. Plus précisément, de revoir la signalétique entre les commerces et services en centre-bourg et ceux en périphérie, ou encore d'améliorer l'attractivité de la ville en embellissant les façades, vitrines et espaces publiques a été évoqué. Ces différents aspects pourraient rendre la ville plus attractive et ainsi donner envie à de nouveaux porteurs de projets de s'installer ou encore des entreprises existantes de se développer.</p> <p>Ainsi, la commune envisage la mise en place de différents dispositifs pour rendre plus attractifs son offre commerciale. Tout d'abord, une aide à l'embellissement des vitrines et devantures commerciales, à destination des commerçants et artisans propriétaires ou locataires exploitants et aux propriétaires-bailleurs justifiant d'une promesse de bail commercial ayant un local situé dans un périmètre défini du centre-bourg. Il permettrait de bénéficier d'une aide pour les travaux de rénovation ou embellissement des vitrines et devantures commerciales. Des campagnes de vitrophanie pourraient aussi être envisagées pour embellir les locaux vacants selon les besoins.</p> <p>En matière d'orientation commerciale, l'achat et l'installation de bornes interactives est prévu. Ces bornes afficheraient une carte interactive des commerces, services et points d'intérêt de la commune et permettraient la recherche d'une offre spécifique. En parallèle, les bornes auront des fonctionnalités d'information citoyenne : affichage légal de la mairie, alertes, informations associations et événements, billetterie ainsi que de l'information touristique pour les visiteurs de passage.</p> |
| Partenaires                                  | Département du Lot : campagne de vitrophanie<br>Aide aux vitrines : selon besoins chambres consulaires, CAUE, services ADS de la CCVLV<br>Association des commerçants de Prayssac  |
| Dépenses prévisionnel/définitif              | <p><u>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement :</u><br/>Provision pour les demandes d'aide aux vitrines : 10 000 € en 2023, à faire évoluer en fonction des demandes<br/>Animation du dispositif : Manager de Commerce<br/>Contrat de Licence logiciel de borne interactive : 300 €/an<br/>Contrat de maintenance n+2 borne interactive : 6% du prix de vente<br/>Campagne Vitrophanie : 2 000 € par local</p> <p><u>Dépenses prévisionnelles d'investissement :</u><br/>Acquisition et installation de borne digitale d'orientation : 11 000 €</p> <p><u>Recettes prévisionnelles :</u><br/>Campagne Vitrophanie : Inconnu</p>   |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | <p><u>Dépenses de fonctionnement :</u><br/>Aide aux vitrines : Commune de Prayssac<br/>Campagne Vitrophanie : Association des Commerçants de Prayssac<br/>Fonctionnement Borne Interactive : Commune de Prayssac</p> <p><u>Dépenses d'investissement :</u></p>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Borne interactive : Commune de Prayssac</p> <p><u>Recettes :</u></p> <p>Campagne Vitrophanie : Département du Lot (jusqu'à 2024)</p>  |
| Calendrier   | <p>2023 : Mise en place de l'aide aux vitrines et devantures</p> <p>2024+ : Evolution de l'aide selon les demandes</p> <p>2023 : Achat et installation d'une première borne interactive</p> <p>2024+ : Achat d'une borne complémentaire pour en périphérie si besoin</p>   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Bourg Centre Occitanie</p> <p>OPAH – rénovation de l'immobilier</p> <p>Oh My Lot ! – Département du Lot</p>   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers déposés pour bénéficier de l'aide aux vitrines,</li> <li>- Nombre de vitrines et devantures rénovées,</li> <li>- Nombre d'utilisateurs de la borne interactive,</li> </ul> <p><u>Evaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan sur le montant d'aides distribué pour l'embellissement des vitrines,</li> <li>- Bilan qualitatif sur les travaux de rénovation effectués grâce à cette aide,</li> <li>- Enquête de satisfaction des usagers de la borne.</li> </ul> |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <p>L'action participe à redynamiser le centre-bourg à travers la mobilisation des commerçants/artisans, l'association des commerçants et autres partenaires pour embellir les façades et rendre plus attractive la ville. En parallèle, cette dynamique attirera de nouveaux projets ce qui renforcera l'offre de commerces et de services existants pour la population. Aussi, la mise en place d'outils telle que la borne interactive, rajoute un service à la population ce qui participera à la fréquentation de la ville dans son ensemble.</p>                            |
| Annexes  | <p><u>Périmètre du centre bourg retenu pour l'Aide à l'embellissement des Vitrines :</u></p>   |

## FICHE ACTION N° II.2

### Créer un terrain favorable au développement entrepreneurial.

|  |   |
|--|---|
| Orientation stratégique                      | Renforcer l'attractivité économique de la commune.  |
| Action nom                                   | Créer un terrain favorable au développement entrepreneurial.  |
| Action n°                                    | II.2  |
| Statut                                       | En projet   |
| Niveau de priorité                           | Faible  |
| Maître d'ouvrage                             | Commune de Prayssac<br>Collectivité Publique  |
| Description de l'action                      | <p>Différentes zones de développement ont été identifiées lors de l'étude stratégique, notamment des friches, ou encore des terrains à construire, qui se situeraient dans le périmètre de revitalisation de la commune. L'objectif principal étant l'extension de l'offre habitat, la création de quelques locaux d'activités dans ces zones pour des petites activités ciblées, comme l'artisanat, des créateurs ou des services à la population pourrait être complémentaire à la construction de ces zones. La commune mène actuellement une démarche d'acquisition du foncier, en partenariat avec l'EPF Occitanie. A l'issue de ces démarches il serait pertinent d'inclure une réflexion autour du développement ou de la restructuration de locaux d'activités. L'offre de foncier commercial étant actuellement assez importante avec quelques emplacements encore disponibles, cette action serait envisagée si la demande excède l'offre à l'avenir. Il est important de souligner que tout développement à destination d'une activité commerciale/artisanale ou de service sera étudié dans le contexte de l'ensemble de la commune, en veillant à la complémentarité et de ne pas dévitaliser le centre-bourg.</p> <p>Une étude de faisabilité et de concurrence au préalable serait envisagée afin de définir le nombre et le type de locaux d'activités, pour s'assurer que l'offre créée soit en phase avec la demande.</p> |
| Partenaires                                  | <p><u>Financiers :</u><br/>         EPF Occitanie : acquisition et portage du foncier<br/>         Europe : FEDER<br/>         Région Occitanie<br/>         Bailleurs sociaux<br/>         Département du Lot</p> <p><u>Accompagnement :</u><br/>         CAUE<br/>         Chambres consulaires</p>   |
| Dépenses prévisionnel/définitif              | <p><u>Dépenses prévisionnelles d'investissement :</u><br/>         Etudes préalables : Inconnu<br/>         Assistance Maitrise d'Ouvrage : Inconnu<br/>         Acquisition de foncier le cas échéant : Inconnu<br/>         Travaux de restructuration/Construction : Inconnu</p> <p><u>Recettes prévisionnelles :</u><br/>         Fonds de Restructuration des locaux d'activité ANCT : Inconnu<br/>         Etat : DETR Inconnu<br/>         Europe - FEDER : Inconnu<br/>         Région Occitanie : Inconnu</p>  |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | <p><u>Dépenses prévisionnelles :</u><br/>         Etudes, AMO : Commune de Prayssac<br/>         Acquisition &amp; Travaux : EPFO, Bailleurs sociaux et Commune de Prayssac</p> <p><u>Recettes prévisionnelles :</u></p>  |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Projet global : Fonds RLA ANCT<br/> Etat : DETR<br/> Europe – FEDER<br/> Région Occitanie</p>   |
| Calendrier   | <p>2024 + : Acquisition foncier<br/> 2025 -2026 : Etudes, définition des projets et appel d’offres<br/> 2026 + : Travaux<br/> 2028+ : Achèvement des travaux et Mise en activité.</p>  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Bourg Centre Occitanie<br/> OPAH<br/> CRTE<br/> Protocole territoire EPFO</p>   |
| Indicateurs de suivi et d’évaluation               | <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de locaux occupés par une activité à l’horizon 2030,</li> <li>- Nombre de nouvelles activités développées sur la commune,</li> </ul> <p><u>Evaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan financier de l’opération,</li> <li>- Bilan qualitatif et quantitatif sur les activités créées.</li> </ul>   |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <p>La restructuration ou la création de nouveaux locaux d’activités, une fois l’offre du foncier existant saturée, participera au développement commercial et artisanal de la commune. Aussi, la création de nouveaux logements implique également une évolution, à terme, de la population, ce qui se traduira par une augmentation de la demande pour ces commerces et services et plus globalement de l’attractivité de la commune. Ces projets seraient localisés à l’intérieur du périmètre de l’opération de revitalisation du territoire.</p> |
| Annexes  | <p>Cartographie des Friches et Terrains en vue de développement à Prayssac, où une réflexion sur des locaux d’activités pourraient être envisagée.</p>   |

## FICHE ACTION N° II.3

### Mettre en place des outils adaptés d'accompagnement à l'installation et/ou au développement de nouvelles activités.

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Orientation stratégique         | Renforcer l'attractivité économique du territoire.  |
| Action nom                      | Mettre en place des outils adaptés d'accompagnement à l'installation et/ou au développement de nouvelles activités.   |
| Action n°                       | II.3  |
| Statut                          | Engagée   |
| Niveau de priorité              | Fort  |
| Maître d'ouvrage                | Commune de Prayssac<br>Collectivité publique  |
| Description de l'action         | <p>Lors du diagnostic commercial deux aspects liés au développement de nouvelles activités ont été identifiés. Notamment, un nombre de locaux vacants inadaptés en l'état, ou ne correspondant pas à la demande (surface trop réduite, travaux importants etc.), et des nouveaux projets de création venant majoritairement de personnes installées localement en reconversion ou en changement de parcours. La mise en place d'un local incubateur répondrait à ces enjeux en donnant un usage à des locaux vacants, qui seront aussi rénovés, et en donnant la possibilité à des personnes avec des idées de projets ou débutantes, à tester leur activité dans des conditions plus réelles avant de se lancer. L'outil permettra de transformer des projets en entreprises, d'accompagner des personnes qui n'auraient autrement pas osées se lancer et ainsi créer un vivier de nouvelles activités pour le territoire. Le projet : le local incubateur accueillera de nouvelles activités pour du commerce, de l'artisanat ou la création de produits, des entrepreneurs pourront tester leur projet en situation réelle dans un immobilier adapté pour une courte durée 6 mois en moyenne, et auront à disposition un accompagnement professionnel (chambres consulaires, partenaires financiers, services développement économique). L'accompagnement permettra également à l'entrepreneur de peaufiner son projet et de l'ajuster si besoin, selon cette expérience. En 2023, la mise en place d'un premier local est prévu dans le centre-bourg de Prayssac. Les négociations sont en cours avec des propriétaires pour avoir un local à disposition. L'accueil d'un premier usager est prévu début 2024. Si l'opération est concluante, et selon la demande, d'autres locaux pourront être créés sur la commune. Le coût de mise en place d'un local, contrat de location avec un propriétaire, agencement et communication, est estimé autour de 10 000€ par local. Les bénéficiaires ciblées seront tous porteur de projet souhaitant installer une activité sur le territoire.</p> |
| Partenaires                     | <p><u>Financiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BPI France Création (pour le premier projet en 2023) / AAP OCCRE pour les frais de communication.</li> <li>- Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble : frais de communication (affiche, vitrine, publicité), sachant que tout projet, aussi venant d'autres communes du territoire peuvent utiliser le local, et l'offre développée à l'issu est bénéfique pour la consommation locale de l'ensemble du territoire.</li> </ul> <p><u>Accompagnement des porteurs de projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chambres consulaires</li> <li>- Partenaires du financement : comptables, banques, France Active, ADIE etc.</li> <li>- Adefpat</li> </ul>   |
| Dépenses prévisionnel/définitif | <p><u>Dépenses prévisionnelles de Fonctionnement :</u></p> <p>Accord propriétaire et loyer local (si pas de foncier communal) : 3 600€</p> <p>Communication (vitrine, affiches, publicités) : 2 000 €</p> <p>Animation en régie : Manager de Commerce</p>   |



|  |  |
|--|--|
|  | <p>Accompagnement des Usagers (conseil partenaires) : temps d'agent Inconnu</p> <p><u>Dépenses prévisionnelles d'Investissement :</u></p> <p>Agencement du local (aménagement et mobilier de base) : 3 050 €</p> <p>Caisse/TPE : 850 €</p> <p><u>Recettes prévisionnelles :</u></p> <p>Loyers usagers : 3 000 €</p>  |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | <p><u>Dépenses prévisionnelles :</u></p> <p>Loyer local : Commune de Prayssac</p> <p>Communication : CCVLV</p> <p>Agencement du local + Caisse/TPE : Commune qui accueille le local incubateur acquisition et travaux en régie</p> <p><u>Recettes prévisionnelles :</u></p> <p>Loyers : Usagers du local</p> <p>Communication : Financement BPIFrance/AAP OCCRE 2023</p> <p>Des financements européens (LEADER) pourraient être sollicités à l'avenir.</p>   |
| Calendrier   | <p>2023 : premier local mis en place</p> <p>2024 : accueil d'un premier porteur de projet</p> <p>2025 + : d'autres locaux mis en place sous réserve de la demande et selon le succès de la première opération.</p>   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Bourg Centre Occitanie</p> <p>BPIFrance « <i>Entreprendre au Cœur des territoires</i> »</p> <p>Programme d'attractivité du Département : Oh My Lot !</p> <p>PETR du Grand Quercy – Fonds Européens (LEADER)</p>   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'usagers et de demandes pour occuper les locaux,</li> <li>- Pérennité des projets « incubés » dans le local et nombre d'installations par la suite</li> </ul> <p><u>Evaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire de suivi aux usagers, partenaires</li> <li>- Bilan qualitatif et quantitatif par an</li> </ul>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <p>La mise en place de cette action favorise le développement de nouvelles activités qui seraient plus pérennes du fait du niveau d'accompagnement dès les débuts de leur création. L'installation de nouvelles activités renforce l'offre de services et de commerces déjà présente et ainsi la position de centralité de la commune. La diversité de l'offre avec de nouveaux projets peut d'avantage attirer la population locale de consommateurs à venir consommer en centre-bourg et ainsi faire vivre la commune.</p> |
| Annexes  | <p>Disponibilité du foncier : accord de propriétaire pour la location d'un local.</p>  |

## FICHE ACTION N° II.4

### Accompagner les acteurs existants du commerce et de l'artisanat et dynamiser la pratique commerçante.

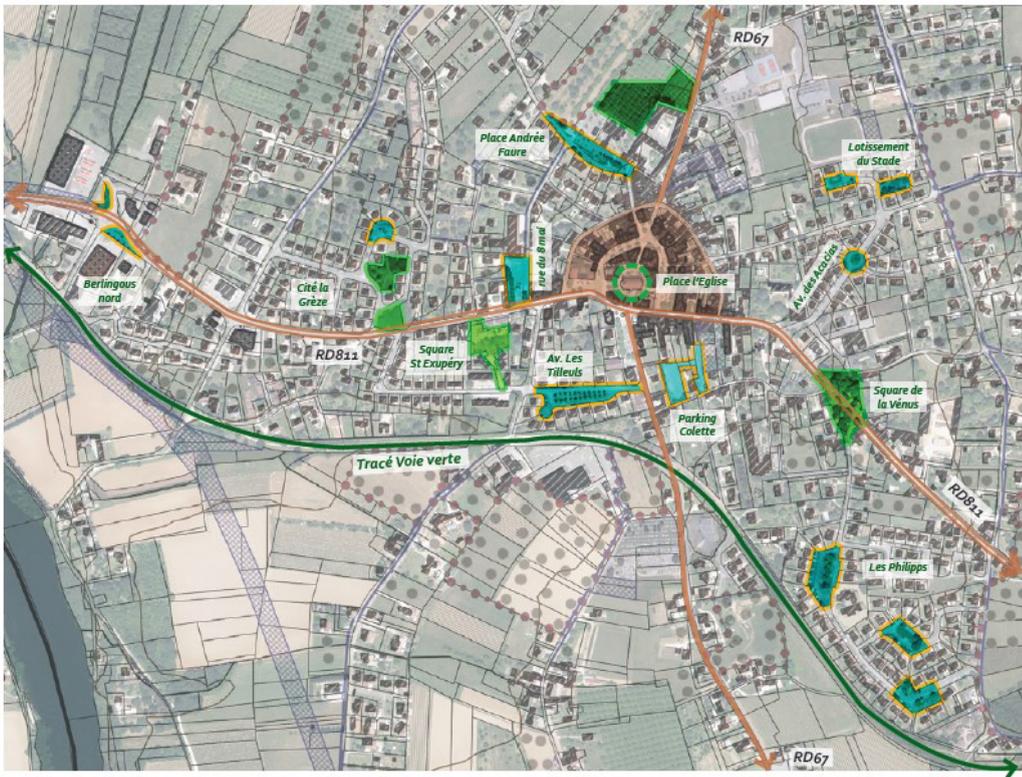
|  |  |
|--|--|
| Orientation stratégique                            | Renforcer l'attractivité économique de la commune.   |
| Action nom   | Accompagner les acteurs existants du commerce et de l'artisanat et dynamiser la pratique commerçante.  |
| Action n°  | II.4   |
| Statut   | Engagée  |
| Niveau de priorité                                 | Fort   |
| Maître d'ouvrage                                   | Commune de Prayssac<br>Collectivité Publique   |
| Description de l'action                            | <p>Afin de renforcer et soutenir le tissu commercial et artisanal de la commune, le diagnostic commercial, et notamment l'enquête auprès des acteurs, a montré qu'il est primordial de soutenir les acteurs existants. Il s'agit principalement d'actions d'animation, qui seront menées par le Manager de Commerce, pour soutenir les commerçants et artisans comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement de l'association des commerçants dans l'animation et la mobilisation autour de leurs activités commerciales,</li> <li>- L'organisation d'animations et d'évènements en lien avec le commerce et l'artisanat,</li> <li>- La création de campagnes de communication pour la mise en valeur des commerçants.</li> </ul> <p>A travers ces projets, la commune souhaite également soutenir financièrement les projets et évènements qui participeraient à renforcer et développer l'image commerçante de la ville. Ces projets et investissements bénéficieraient à la fois aux commerçants et artisans qui verraient leur activité mise en valeur, et à la population locale par le biais d'évènements en lien avec le commerce de proximité et la consommation locale. Les coûts seraient variables selon les besoins et les évènements prévus par les acteurs, mais il serait envisagé de réserver un budget annuel d'environ 5 000 € dédié à cette action.</p> |
| Partenaires  | Association des Commerçants de Prayssac<br>Chambres consulaires<br>Department du Lot - Oh My Lot!<br>Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble : services Enfance/Jeunesse, Culture  |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | <u>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement :</u><br>Budget annuel alloué : 5 000 €<br>Animation en régie : Manager de Commerce  |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | <u>Dépenses prévisionnelles :</u><br>Budget commerce/artisanat et Animation : Commune de Prayssac  |
| Calendrier   | 2022 : Accompagnement des commerçants et association des commerçants mis en place, organisation d'un premier évènement (Journée Nationale du Commerce de Proximité)<br>2023 + : Continuité de l'activité 2022 et accompagnement sur des nouvelles manifestations et projets.<br>2023-2024 : Mise en place d'une campagne de communication en partenariat avec l'association des commerçants.   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Bourg Centre Occitanie<br>Département du Lot : programme d'attractivité Oh My Lot !<br>Convention Territorial Global : animation du secteur enfance/jeunesse, culture et milieu associatif.  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'animations et/ou évènements soutenus,</li> <li>- Fréquentation des évènements,</li> </ul>   |

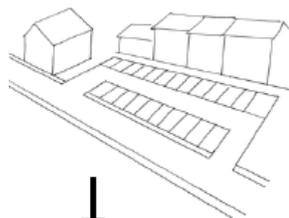
|   |   |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Portée de diffusion d'une campagne de communication,</li> <li>- Fréquentation du centre-bourg et des commerces.</li> </ul> <p><u>Evaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête auprès des commerçants et artisans,</li> <li>- Bilan financier.</li> </ul>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité | La mise en place de cette action participe à la redynamisation générale de la commune par le biais de l'activité commerciale et artisanale. Le tissu commercial actuel de la commune étant un de ses atouts importants, le maintien et renforcement de ce dernier semble fondamental pour développer sa position centrale en termes d'offre de proximité à la population de la commune et du territoire plus largement. |
| Annexes                                   |   |

## FICHE ACTION N° III.1.

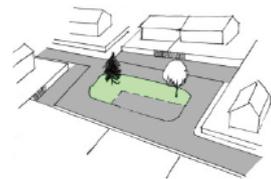
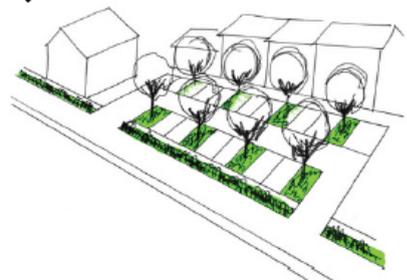
### Réalisation d'un Plan guide des plantations et jardins

|  |   |
|--|---|
| Orientation stratégique                      | Mettre en valeur et améliorer le cadre de vie, les formes urbaines et l'espace public   |
| Action nom                                   | Réalisation d'un Plan guide des plantations et jardins  |
| Action n°                                    | III.1   |
| Statut                                       | En projet   |
| Niveau de priorité                           | Médian  |
| Maître d'ouvrage                             | Commune   |
| Description de l'action                      | <p>Prayssac a connu un aménagement en étalement urbain anarchique, très urbain et minéral ; notamment sur le nord de la commune. La commune souhaite porter une démarche globale visant à renaturer la commune, et ainsi améliorer le cadre de vie de ses habitants, notamment face au réchauffement climatique (gestion des inondations et des îlots de chaleur).</p> <p>Afin de promouvoir une démarche citoyenne et collaborative pour réinvestir l'espace public, la commune projette de réaliser un plan guide des plantations et jardins qui guidera l'amélioration par la végétalisation de la commune. Ces interventions multisites permettent d'intervenir très ponctuellement sur des espaces publics, mais dans une logique globale de végétalisation et de désimperméabilisation des espaces publics, zones de stationnements et rues de la commune.</p> <p><i>Enjeux :</i></p> <p>Prayssac présente un maillage important de rues, places et des placettes publiques, en cœur de bourg mais aussi au sein des quartiers résidentiels. Celles-ci ont pour la plupart une fonction de parkings publics ou de parkings riverains, fonction à conserver pour préserver l'attractivité de Prayssac. Cependant ces espaces manquent pour beaucoup d'ombrage et de plantations. L'enrobé noir y est omniprésent, avec des emprises souvent surdimensionnées, contribuant à une imperméabilisation importante des sols. Ce travail de désimperméabilisation et de végétalisation a déjà été entamé sur la Place Dutours, la Place de la Liberté, la rue des Acacias et autour du Complexe sportif.</p> <p><i>Orientations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place à l'échelle du bourg une stratégie globale de désimperméabilisation et de végétalisation des rues, espaces publics et zones de stationnements, au service d'une amélioration de la biodiversité et du confort climatique de ces espaces. Des études ultérieures pourront préciser l'ordre de priorité des différents lieux à traiter et leur temporalité. Pour cela, étudier la mise en œuvre d'actions de plantation et de déminéralisation, simples et économes, qui composent avec l'existant : réduction d'emprises de chaussée au profit de bas-côtés enherbés, remplacement de certains revêtements minéraux par des matériaux perméables, création de fosses plantées à l'endroit de places de parkings, etc.</li> <li>- Inclure à la réflexion la mise en valeur des parcs et squares plantés de quartier, certains étant peu visibles et accessibles, il conviendrait, là aussi avec des aménagements simples, de les rendre plus attractifs (suppression de haies opaques, renforcement et diversification des plantations, mobilier urbain, modes des gestion différenciés, etc.)</li> </ul> |
| Partenaires                                  | - La commune de Prayssac s'engage à lancer une étude pour réaliser un plan guide ;  |
| Dépenses prévisionnel/définitif              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de réalisation du plan guide pour l'aménagement des rues et places : prévisionnel : [25 000 à 30 000] € ;</li> <li>- Végétalisation simple avec déminéralisation : prévisionnel : 60 à 80 €/m<sup>2</sup> ;</li> <li>- Travaux : prévisionnel : programme pluriannuel de 40 à 70 K€/an.</li> </ul> </li> </ul>   |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | - Etude de réalisation du plan guide pour l'aménagement des rues et places : A définir ;  |

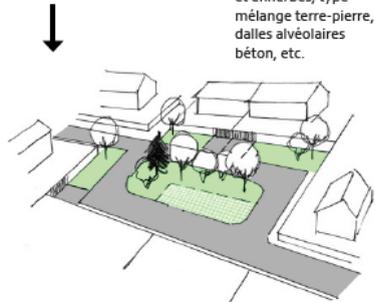
|   |  |   |  |   |               |   |  |   |   |   |  |   |      |  |  |   |                                  |
|---|--|---|--|---|---------------|---|--|---|---|---|--|---|------|--|--|---|----------------------------------|
| Calendrier  | A définir.   |   |  |   |               |   |  |   |   |   |  |   |      |  |  |   |                                  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés                                  |  |   |  |   |               |   |  |   |   |   |  |   |      |  |  |   |                                  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la place du végétale dans la commune ;</li> <li>- Réduction des ilots de chaleur ;</li> <li>- Adaptation au risque inondation ;</li> </ul>  |   |  |   |               |   |  |   |   |   |  |   |      |  |  |   |                                  |
| Conséquence sur la fonction de centralité   | Permet de revitaliser le centre bourg en améliorant le cadre de vie et les espaces verts.  |   |  |   |               |   |  |   |   |   |  |   |      |  |  |   |                                  |
| Annexes   | <p>Etude Stratégique.</p>  <p><b>Schéma d'orientations d'aménagement</b></p> <p><b>Légende :</b></p> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Parkings publics et zones de stationnements en cœur d'îlot à désimperméabiliser et végétaliser</td> <td></td> <td>Cœur de bourg</td> </tr> <tr> <td></td> <td>« Espaces verts » peu qualifiés / et ou peu accessibles à mettre en valeur comme petits parcs et squares plantés de quartier</td> <td></td> <td>Voies de desserte principales du bourg : RD 811</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Projet de végétalisation des abords de l'église en cours</td> <td></td> <td>RD67</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Tracé pressenti de la Voie verte</td> </tr> </table> |    | Parkings publics et zones de stationnements en cœur d'îlot à désimperméabiliser et végétaliser |  | Cœur de bourg |  | « Espaces verts » peu qualifiés / et ou peu accessibles à mettre en valeur comme petits parcs et squares plantés de quartier |  | Voies de desserte principales du bourg : RD 811 |  | Projet de végétalisation des abords de l'église en cours |  | RD67 |  |  |  | Tracé pressenti de la Voie verte |
|  | Parkings publics et zones de stationnements en cœur d'îlot à désimperméabiliser et végétaliser   |  | Cœur de bourg  |   |               |   |  |   |   |   |  |   |      |  |  |   |                                  |
|  | « Espaces verts » peu qualifiés / et ou peu accessibles à mettre en valeur comme petits parcs et squares plantés de quartier   |  | Voies de desserte principales du bourg : RD 811  |   |               |   |  |   |   |   |  |   |      |  |  |   |                                  |
|  | Projet de végétalisation des abords de l'église en cours   |  | RD67   |   |               |   |  |   |   |   |  |   |      |  |  |   |                                  |
|   |  |  | Tracé pressenti de la Voie verte   |   |               |   |  |   |   |   |  |   |      |  |  |   |                                  |



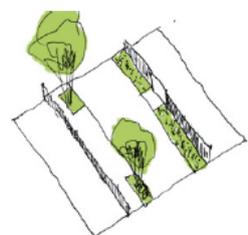
**Schéma de principe :**  
Végétaliser un parking en créant de grandes fosses de plantations à l'endroit de places de stationnement + créer des bandes plantées en bordure si l'emprise disponible le permet



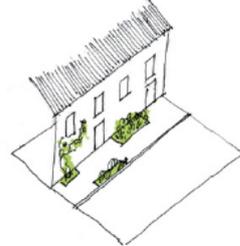
**Schéma de principe :**  
Planter et désimpermeabiliser une placette en cœur de quartier en remplaçant les surfaces de stationnement minérales par des revêtements carrossables poreux et enherbés, type mélange terre-pierre, dalles alvéolaires béton, etc.



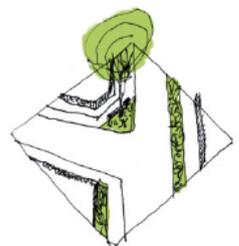
**Schémas de principe :** Déployer un ensemble de principes pour végétaliser les rues grâce à des interventions ciblées, au cas par cas, selon les emprises disponibles



**Exemple 1 :** créer des fosses de plantation d'arbres pouvant être étroites (1m de large mini.) mais longues, sur trottoir en bord de voirie ou par réduction de la chaussée, là où l'espace le permet + remettre en herbe certains bas côtés en sortie de bourg notamment



**Exemple 2 :** créer des fosses de plantation avec strates basses mixtes (vivaces / petits arbustes / couvre sols + plantes grimpantes) sur trottoir en pied de façade, là où l'espace le permet



**Exemple 3 :** désimpermeabiliser et remettre en herbe et/ou planter les emprises de voiries et de carrefours routiers surdimensionnées par rapport aux besoins réels pour la circulation et les girations

Opération de désimpermeabilisation déjà réalisée rue des Acacias : traitement du stationnement en dalles bétons enherbées :



## FICHE ACTION N° III.2.

### Réaménagement du Square Saint-Exupéry

|  |   |
|--|---|
| Orientation stratégique                            | Mettre en valeur et améliorer le cadre de vie, les formes urbaines et l'espace public   |
| Action nom   | Réaménagement du Square Saint-Exupéry   |
| Action n°  | III.2.  |
| Statut   | Engagé  |
| Niveau de priorité                                 | Fort  |
| Maître d'ouvrage                                   | Commune   |
| Description de l'action                            | Le square Saint-Exupéry, espace de verdure à proximité du centre, fait aujourd'hui l'objet de problématiques d'usage, et ne correspond pas aux attentes relatives à un espace vert de qualité. Aussi, afin de travailler sur l'existant, Prayssac s'est engagée dans la réalisation d'un réaménagement de cet espace. |
| Partenaires  | - La commune de Prayssac a lancé une étude de faisabilité sur les nouveaux aménagement, avant de pouvoir passer à la réalisation des aménagements.  |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | - Dépenses :<br>- Etude de faisabilité : définitif (engagé) : 5 000 € ;<br>- Travaux : prévisionnel : 50 000 €  |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | - Commune :<br>- Etude de faisabilité : définitif : 5 000 € ;<br>- Travaux : 50 000 €.  |
| Calendrier   | - 2023 : étude de faisabilité ;<br>- Réalisation des travaux en fonction des avancées du projet Fiche VII.1.  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Aménagement de la RD 811.   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | - Augmentation de la fréquentation et apaisement des usages du square.  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet de revitaliser le centre bourg en améliorant le cadre de vie et la qualité des espaces verts de proximité.   |
| Annexes  |   |







## FICHE ACTION N° IV.1

### Place de la voiture et valorisation des modes actifs : Plan de Déplacements

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Mettre en valeur et améliorer le cadre de vie, les formes urbaines et l'espace public  |
| Action nom              | Place de la voiture et valorisation des modes actifs : Plan de Déplacements  |
| Action n°               | IV.1.  |
| Statut                  | Validé   |
| Niveau de priorité      | Fort   |
| Maître d'ouvrage        | Commune  |
| Description de l'action | <p>Prayssac fait face à de nombreuses problématiques liées à la place de la voiture, à la circulation dans le centre, et à la sécurisation et à l'attractivité des circulations piétonnes et vélos. L'objectif est de réaliser un plan de déplacement qui chiffre et priorise les actions suivantes, en intégrant celles en cours de réalisation (voie verte, zone bleue, parking de covoiturage...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Place de la voiture : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone bleue en centre bourgs ;</li> <li>- Sens de circulation dans le centre et ses accès ;</li> <li>- Optimisation des stationnements ;</li> </ul> </li> <li>- Modes Actifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnexion à la voie verte sur les tronçons prioritaires ;</li> <li>- Installation d'équipement pour le vélo sur des emplacements stratégiques ;</li> <li>- Reconnexion au lot par des itinéraires piétons et cyclables ;</li> </ul> </li> <li>- Intermodalité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de parkings multimodaux et covoiturage.</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Enjeux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le centre bourg est soumis à une forte présence de la voiture, et les sens de circulation manquent de clarté, et limitent l'organisation d'aménagement propices aux modes actifs. Afin de faciliter la circulation et les déambulations, le premier objectif est de restructurer les déplacements dans le cœur de bourg ;</li> <li>- Le développement d'un secteur de projet au sud du bourg avec des orientations mixtes (logements, activités, services, espaces publics) ainsi que le futur passage de la Voie verte en bordure de ce secteur rendent nécessaires la requalification des deux voies principales qui le connecte au cœur de bourg, en y développant les circulations douces ;</li> <li>- Le cœur de bourg de Prayssac mais aussi ses quartiers périphériques sont pour l'heure largement déconnectés du Lot, qui passe pourtant à moins de 2km de la Place de l'Eglise. Ceci tient à la fois au fait que les berges soient accessibles en peu d'endroits (sauf ponton existant proche du VVF), et à ce que les potentiels parcours qui traversent la plaine agricole alluviale au sud de Prayssac ne sont pas balisés. Par ailleurs, l'amélioration des connexions du centre bourg avec ses équipements côté Nord et Ouest est aussi un enjeu important, déjà initiée rue de la République en lien avec l'école et le collège ;</li> <li>- Cette action est l'une des illustrations de l'action transversale à mener sur la place de la voiture au sein des 3 bourgs. Elle devra s'accompagner d'un travail de communication et de signalétique pour induire des changements de comportements.</li> </ul> <p><i>Orientations :</i></p> |



|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les circulations en cœur de bourg au nord de la RD 811. Avec notamment pour visée de renforcer et poursuivre la requalification des liaisons entre cœur de bourg et équipements au Nord et à l'Ouest, notamment via la rue des Acacias (déjà pour partie requalifiée) le long de la RD881, et rue des Plantades, afin d'améliorer notamment la connexion au Complexe sportif et à l'aire de covoiturage Square de la Vénus (plan de circulation, traitement des carrefours, végétalisation, signalétique, etc.);</li> <li>- Requalifier les axes Av. de l'Aviateur Gibert - RD67 et rue de l'Aviateur Vedrines - Bd. Gambetta : végétalisation et aménageant des liaisons douces voire création de vélorues à doubles sens pour la RD67 et à sens unique pour le Bd. Gambetta, avec signalétique adéquate ;</li> <li>- Aménager les 2 carrefours aux raccordements de ces axes avec la future Voie verte : petites aires de repos plantés aux abords de l'ancienne gare, signalétique, mobilier, etc. ;</li> <li>- Revaloriser les abords du Chemin de Gaulies au droit de la future Voie verte : prolongement des plantations existantes ;</li> <li>- Penser les futures voies de dessertes de secteurs ouverts à l'urbanisation en cohérence avec ces liaisons et aménagements ;</li> <li>- Aménager une liaison piétonne et cyclable privilégiée le long de la route de Labrousse, venant relier à la fois le bourg, la future Voie verte et les zones de projet au sud du bourg, au Village Vacances et au ponton existant en bord de Lot : marquage sur chaussée pour rendre prioritaire les piétons et vélo (la route étant peu large), signalétique le long du parcours et au carrefour avec la Voie verte, etc. Pourra être envisagé, en continuité des connexions, de réaménager les abords du ponton en petite aire de découverte des berges du Lot : accessibilité piétonne, signalétique, mobilier (tables de piques niques, bancs, etc.) et prévoir en amont un petit parking paysager facilitant l'accès au Lot pour les personnes à mobilité réduite.</li> <li>- Étudier l'opportunité de développer d'autres parcours dans la plaine, qui pourront être simplement balisés par une signalétique depuis le bourg et la Voie verte (via la Route Le Gal, le Chemin de Gaulies, ou la RD67, etc.) ;</li> </ul> |
| Partenaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Prayssac s'engage à lancer une étude pour réaliser schéma directeur puis à réaliser les aménagements par ordre de priorité.</li> <li>- La commune projette de se rapprocher des acteurs des mobilités douces pour participer à l'élaboration et au financement des aménagements.</li> <li>- Avec cette stratégie, la commune prévoit de répondre aux appels à projet liés à la pratique du vélo et à l'amélioration et au développement des itinéraires cyclables.</li> </ul>   |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de réalisation du plan de déplacements : 50 000 € ;</li> <li>- Relevé géomètre, Études de faisabilité avec plan de circulation et AVP projet d'aménagement et signalétique : prévisionnel : ~ 25 000 € ;</li> <li>- Travaux : prévisionnel entre 150 000 et 200 000 €.</li> </ul> </li> </ul>   |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de réalisation du plan de déplacement : A définir ;</li> </ul>  |
| Calendrier   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2023 : Passage en zone bleue ;</li> <li>- 2023-2024 : Etude ;</li> </ul>  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés |  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la place de la voiture dans le centre ;</li> <li>- Augmentation de la pratique des modes actifs ;</li> <li>- Diminution des accidents impliquant véhicules et cyclistes ou piétons ;</li> </ul>   |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet d'augmenter la qualité de vie du bourg, en diminuant les pollutions liées à la voiture, et en rendant attractif la pratique du vélo et de la marche.  |

VERS UNE STRATÉGIE À METTRE EN PLACE

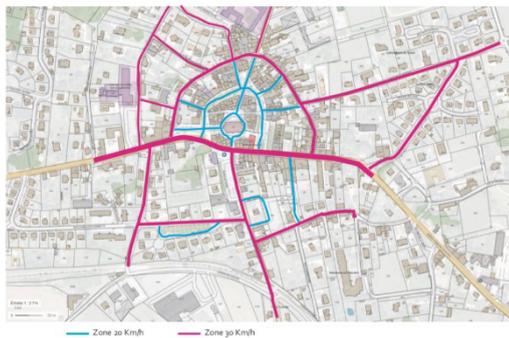


Image de principe : Localisation des axes où organiser les circulations, et propositions de sens de circulation.

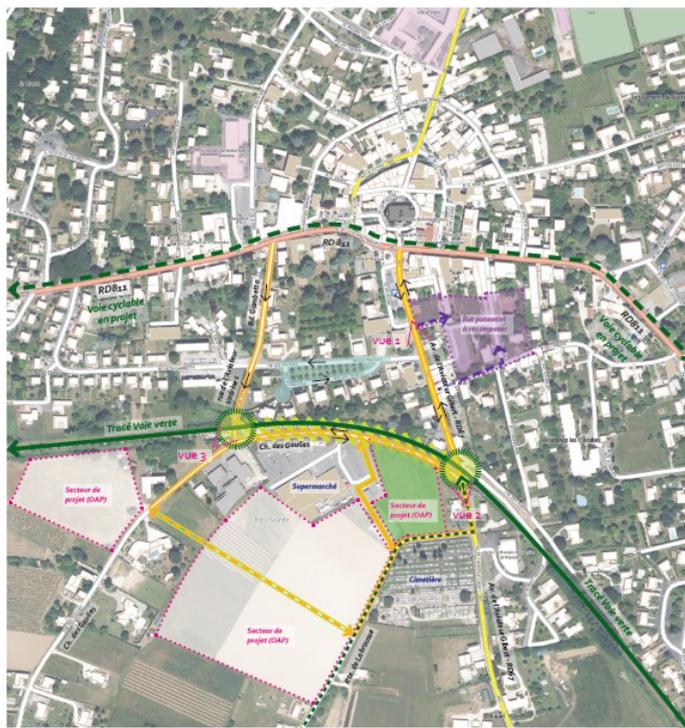


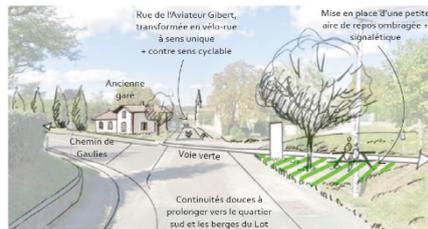
Schéma d'orientations d'aménagement

Légende :

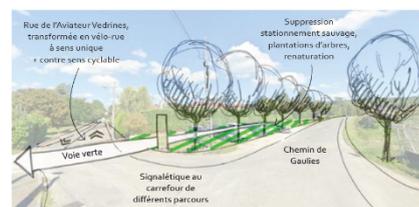
- Voies de connexions entre le cœur de bourg et le quartier Sud (dont la desserte des secteurs OAP) à requalifier : développement de liaisons douces et plantations.  
+ voire possibilité de mise en sens unique, au profit de ces aménagements
- Place stationnée à végétaliser : planter et désimperméabiliser, tout en conservant la fonction de stationnement
- Voies paysagères de desserte des zones de projet OAP au Sud :  
- à requalifier par transformation de la voie actuelle très peu qualitative  
- à créer au sein de la zone OAP
- Secteurs de projet inscrits comme OAP au PLUI
- Secteur OAP sur lequel il paraît opportun de développer un projet de parc public à l'articulation de la liaison cœur bourg / Voie verte / liaison aux berges du Lot
- Secteur identifié dans le cadre de cette étude comme îlot à recomposer (création de stationnements + densification bâtie)
- Tracé de la Voie verte pressenti
- Abords de la future Voie verte le long de la voie «Pièce grande» à planter en prolongement des plantations existantes
- Carrefours au droit des principaux accès au cœur de bourg depuis la Voie verte à aménager : plantations, signalétique, mobilier, etc.
- Liaison douce à affirmer entre le cœur de bourg et les berges du Lot



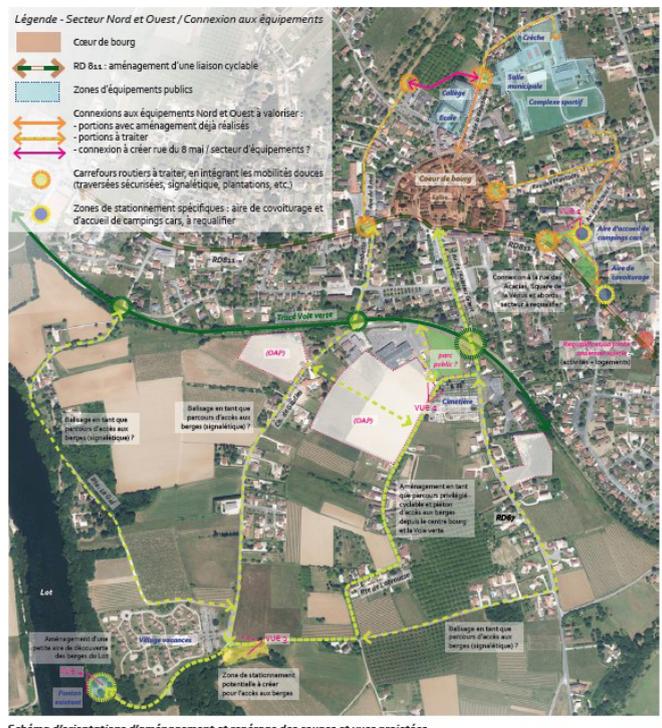
Schéma de principe 1 : Étudier la possibilité de requalifier de l'Av. de l'Aviateur Gilbert en vélorues à double sens, avec un marquage au sol (résine et peinture) signifiant la priorité des vélo sur les voitures.



Croquis de principe 2 : Requalification du carrefour de l'Av. de l'Aviateur Gilbert - RD67 avec la future Voie verte autour de l'ancienne Gare : aménagement d'une petite aire de repos plantée, mis en place d'un signalétique



Croquis de principe 3 : Requalification du carrefour de la rue de l'Aviateur Vedrines avec la future Voie verte et des abords du Chemin des Gaulies : suppression de l'aire de stationnements sauvages, prolongement des plantations, signalétique indiquant le bourg et les accès au Lot, etc.



**Légende - Secteur Nord et Ouest / Connexion aux équipements**

- Cœur de bourg
- RD 811 : aménagement d'une liaison cyclable
- Zones d'équipements publics
- Connexions aux équipements Nord et Ouest à valoriser :
  - portions avec aménagement déjà réalisées
  - portions à traiter
  - connexion à créer rue du 8 mai / secteur d'équipements ?
- Carrefours routiers à traiter, en intégrant les mobilités douces (traversées sécurisées, signalétique, plantations, etc.)
- Zones de stationnement spécifiques : aire de covoiturage et d'accueil de campings cars, à requalifier

**Légende - Secteur Sud / Connexion au Lot :**

- Secteurs de projet concernés par des OAP inscrites au PLUI
- Secteur OAP sur lequel il paraît opportun de développer un projet de parc public à l'articulation liaison cœur bourg / Voie verte / liaison aux berges du Lot
- Tracé pressenti de la Voie verte
- Carrefour principal à traiter au raccordement de la Voie verte avec la principale liaison douce : signalétique, aire de repos plantée, etc.
- Carrefours secondaires à traiter au raccordement de la Voie verte avec les différents accès potentiels aux berges du Lot (signalétique)
- Principale liaison douce piétonne et cyclable identifiée entre le cœur de bourg et le Lot - à aménager et baliser
- Autres liaisons douces potentielles entre le bourg et les berges du Lot - à baliser (signalétique)
- Aménagement d'une petite aire de découverte des berges du Lot à l'endroit du ponton existant : aménagement de l'accès piéton depuis la rue Labrosse, signalétique, mobilier (tables de piques niques, bancs, etc.)
- Zone de stationnement potentielle paysagère à créer en lien avec le développement de l'aire de découverte des berges du Lot



Schéma de principe 2 : Création d'une liaison douce aux berges du Lot, via la Route Labrousse et articulation avec les différents projets dont un potentiel parc public au nord du cimetière.



Schéma de principe 3 : Prolongement de la liaison douce dans la plaine agricole pouvant se faire grâce un marquage sur voirie indiquant le vélo prioritaire dans les 2 sens, le gabarit de cette route rurale étant étroit notamment en traversée des hameaux



Schéma de principe 4 : Aménagement d'un petit parking paysager au carrefour du village vacances et requalification d'un accès piéton jusqu'aux berges, praticable par les personnes à mobilité réduites.



Schéma de principe 5 : Aménagement d'une petite aire de découverte des berges du Lot au niveau du ponton existant.

## FICHE ACTION N° V.1

### Améliorer la Signalétique

|  |  |
|--|--|
| Orientation stratégique                            | Fournir l'accès à des équipements et services publics de qualité   |
| Action nom   | Améliorer la Signalétique  |
| Action n°  | V.1.   |
| Statut   | Validé   |
| Niveau de priorité                                 | Fort   |
| Maître d'ouvrage                                   | Commune de Prayssac  |
| Description de l'action                            | La question de la signalétique est transversale. En effet, le besoin d'une signalétique efficace participe de la fonctionnalité et de l'attractivité : des services, des commerces, des stationnements, ou encore des équipements culturels. L'étude stratégique de revitalisation menée sur la commune a mis en évidence le besoin de maîtriser la place de la voiture dans la commune. A cette fin, et pour valoriser les espaces de stationnements périphériques, il importe de mener un travail en profondeur sur la signalétique dans le bourg. De plus, tant les études menées par la manager de commerce et que le diagnostic culturel mettent en avant le besoin d'améliorer la signalétique pour favoriser l'accès aux services. L'objectif est donc pour la commune d'être accompagnée dans une réflexion globale, pour optimiser à moindre coût le parc de signalétique sur la commune. |
| Partenaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Prayssac s'engage à lancer une réflexion sur la signalétique.</li> <li>- Le Département sera sollicité en tant que partenaire technique pour la signalétique sur les départementale.</li> </ul>   |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | - Commune de Prayssac : Etude Signalétique : prévisionnel : 30 000 €   |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | Cette action étant commune aux trois centres bourgs, l'étude pourrait être menée à plus large échelle à condition d'un portage collégial ou transféré.   |
| Calendrier   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2023 : Réflexion pour la réalisation d'une étude commune.</li> <li>- 2024 : Réalisation d'une étude signalétique</li> </ul>   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | S.O.   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'utilisation des parkings de proximité ;</li> <li>- Augmentation de la fréquentation des commerces ;</li> <li>- Augmentation de la fréquentation des services (poste, centre de santé, etc.)</li> <li>- Augmentation de la fréquentation des espaces culturels et patrimoniaux (musée, chapelle, tour...)</li> </ul>   |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet de valoriser l'attractivité du centre bourg, en diminuant la place de la voiture et en augmentant la fréquentation des services.  |
| Annexes  | Réflexion pour la réalisation d'une étude commune aux trois centres-bourgs.  |



## FICHE ACTION N° V.2

### Rénovation Villa SantaMaria et création d'un Centre culturel

|  |   |
|--|---|
| Orientation stratégique                            | Fournir l'accès à des équipements et services publics de qualité  |
| Action nom   | Rénovation Villa SantaMaria et création d'un Centre culturel  |
| Action n°  | V.2.  |
| Statut   | Engagé  |
| Niveau de priorité                                 | Fort  |
| Maître d'ouvrage                                   | Commune de Prayssac   |
| Description de l'action                            | <p>La question de l'accès à la culture est tant une priorité ministérielle qu'un facteur de revitalisation. L'étude culturelle menée sur le territoire relève un besoin de poursuivre le développement d'une offre culturelle variée et de qualité pour les habitants.</p> <p>Afin de mettre en valeur son histoire, et de promulguer l'accès à la culture pour toutes et tous, et dans une optique de traitement des friches urbaines et bâtiments non-exploités ; la commune a engagé un projet de rénovation de l'espace Santa Maria avec pour objectif de créer un véritable centre culturel. Des expositions y seront présentées, et le déplacement futur de la bibliothèque/médiathèque dans cet espace au cœur du centre-bourg est envisagé.</p> |
| Partenaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Prayssac s'est engagée dans la réalisation d'une étude pour chiffrer les travaux d'intervention pour la réhabilitation de l'espace Santa Maria.</li> <li>- La commune a sollicité l'état pour un cofinancement (DETR/DSIL/ à solliciter : Fond Vert) ;</li> <li>- La commune a sollicité la Région pour un cofinancement ;</li> <li>- La commune a sollicité la Département pour un cofinancement au titre du FAST ;</li> <li>- La FEDL accompagne techniquement la commune dans le cadre d'une convention.</li> </ul>   |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition : 299 000 € ;</li> <li>- Etudes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise d'œuvre : prévisionnel : 60 000 € HT ;</li> <li>- Audit énergétique des bâtiments : définitif : 5 800 € HT ;</li> </ul> </li> <li>- Travaux : prévisionnel : 634 108,27 € ;</li> </ul>   |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Prayssac : Audit : 800 €</li> </ul> </li> <li>- Acquisition + Maitrise d'œuvre + Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Prayssac : prévisionnel : 348 122,27 € HT ;</li> <li>- Etat : DETR/DSIL/Fond Vert : prévisionnel : 297 932€ ;</li> <li>- Région : prévisionnel : 173 527 €</li> <li>- Département : prévisionnel : 173 527 € ;</li> </ul> </li> <li>- FDEL : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audit : 5 000 €</li> <li>- Assistance à maitrise d'ouvrage dans le cadre d'une convention.</li> </ul> </li> </ul>   |
| Calendrier   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 - 2021 : Acquisition ;</li> <li>- 2022-2023 : Réalisation d'une étude de faisabilité.</li> <li>- 2023 : Etude de maitrise d'œuvre ;</li> <li>- 2023 - 2024 : Sollicitation des partenaires financeurs ;</li> <li>- Une fois les cofinancements acquis : Travaux.</li> </ul>   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | S.O.  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un centre culturel ;</li> <li>- Tenue d'expositions diverses ;</li> </ul>   |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet de valoriser l'attractivité du centre bourg, en promouvant l'accès à la culture.   |
| Annexes  | Audit Energétique   |

## FICHE ACTION N° V.3

### Rénovation et extension du Cinéma

|  |   |
|--|---|
| Orientation stratégique                            | Fournir l'accès à des équipements et services publics de qualité  |
| Action nom   | Rénovation et extension du Cinéma   |
| Action n°  | V.3.  |
| Statut   | Engagé  |
| Niveau de priorité                                 | Fort  |
| Maître d'ouvrage                                   | Commune de Prayssac   |
| Description de l'action                            | <p>Le Cinéma de Prayssac, situé dans le cœur du centre bourg, est un facteur d'attractivité unique sur le territoire. Devant le succès de son fonctionnement auprès de la population, la commune a donc engagé un projet de rénovation et d'extension. Ce projet a pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régulariser la conformité des accès, notamment PMR ;</li> <li>- Améliorer la performance énergétique du bâtiment ;</li> <li>- Augmenter la capacité d'accueil et ouvrir une nouvelle salle ;</li> <li>- Développer l'offre avec l'aménagement d'un théâtre de verdure.</li> </ul> |
| Partenaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Prayssac s'est engagée dans la réalisation des travaux après avoir mené une étude pour chiffrer le coût des interventions ;</li> <li>- Le propriétaire s'occupera de l'acquisition des équipements cinématographiques (écran, projecteur, sonorisation, etc.) ;</li> <li>- L'état s'est engagé à cofinancer (DSIL) ;</li> <li>- La Région s'est engagée à cofinancer ;</li> <li>- Le Département s'est engagé à cofinancer (FAST) ;</li> <li>- La CCVLV s'est engagé à cofinancer (fond de concours) ;</li> </ul>  |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Prayssac : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et maîtrise d'œuvre : définitif : engagé : 150 000 € (dont étude de sol, diagnostic énergétique, études amiantes et plomb, etc. et maîtrise d'œuvre : 197 182 €) ;</li> <li>- Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévisionnel : 2023 : 1 750 000€ HT ;</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>  |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise d'œuvre + Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Prayssac : prévisionnel : 352 040 € HT ;</li> <li>- Etat : DETR : définitif : 600 000 € ;</li> <li>- Département (FAST) : définitif : 293 364 € ;</li> <li>- Région : définitif : 454 596 € ;</li> <li>- CCLVL : définitif : 50 000 € ;</li> </ul> </li> </ul>  |
| Calendrier   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022-2023 : Réalisation d'une étude de faisabilité.</li> <li>- 2023 : Recrutement des entreprises de travaux ;</li> <li>- 2023 – 2025 : Travaux.</li> </ul>  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | S.O.  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la fréquentation du cinéma ;</li> <li>- Diminution de la facture énergétique du cinéma.</li> </ul>   |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet de valoriser l'attractivité du centre bourg, en promouvant l'accès à la culture et en développant les équipements structurant.   |
| Annexes  |   |

## FICHE ACTION N° V.4

### Végétalisation des cours d'école

|  |   |
|--|---|
| Orientation stratégique                            | Fournir l'accès à des équipements et services publics de qualité  |
| Action nom   | Végétalisation des cours d'école  |
| Action n°  | V.4.  |
| Statut   | Engagé  |
| Niveau de priorité                                 | Fort  |
| Maître d'ouvrage                                   | Commune de Prayssac   |
| Description de l'action                            | <p>Afin d'offrir aux enfants un environnement qualitatif, et dans une démarche d'adaptation au changement climatique, la commune s'est engagée dans une démarche visant à végétaliser les cours d'école.</p> <p>Ainsi l'école Élémentaire de Prayssac a répondu à un appel à projet du ministère de l'éducation pour lequel elle a été retenue.</p> |
| Partenaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Prayssac s'est engagée à réaliser une partie des travaux en régie et à mettre à disposition ses agents pour l'entretien.</li> <li>- Le ministère s'est engagé dans le cadre d'une convention à soutenir les investissements sur 3 ans.</li> </ul>  |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | - Etude + Travaux + entretien : prévisionnel : 49 000 €   |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude + Travaux + entretien :</li> <li style="padding-left: 20px;">- Ministère de l'éducation : prévisionnel : 49 000 € sur trois ans ;</li> </ul>   |
| Calendrier   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2023 : Signature de la convention ;</li> <li>- 2023 – 2025 : Etudes + Travaux + Entretiens.</li> </ul>   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | S.O.  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du cadre de vie à l'école ;</li> <li>- Diminution de la température dans la cour d'école l'été.</li> </ul>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet de valoriser l'attractivité du centre bourg, en offrant des services de qualité.   |
| Annexes  |   |



## FICHE ACTION N° V.5.

### Offrir des équipements sportifs et ludiques pour tous les âges

|  |   |
|--|---|
| Orientation stratégique                            | Fournir l'accès à des équipements et services publics de qualité  |
| Action nom   | Offrir des équipements sportifs et ludiques pour tous les âges  |
| Action n°  | V.5.  |
| Statut   | Engagé  |
| Niveau de priorité                                 | Fort  |
| Maître d'ouvrage                                   | Commune de Prayssac   |
| Description de l'action                            | <p>Afin d'offrir aux enfants de tous âges des équipements pour la pratique d'activités sportives et ludiques, la commune aménage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un Skate Park (projet issu du budget participatif) ;</li> <li>- Un agrandissement du parc de jeux pour enfants ;</li> <li>- Un city petite enfance ;</li> </ul>   |
| Partenaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Skate Park (projet issu du budget participatif) ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune s'est engagée à réaliser l'aménagement d'un skate parc (budget participatif) ;</li> </ul> </li> <li>- Agrandissement du parc de jeux pour enfants ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune s'est engagée à réaliser l'agrandissement du parc de jeux pour enfants ;</li> </ul> </li> <li>- City petite enfance ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune s'est engagée à réaliser l'aménagement d'un city petite enfance ;</li> </ul> </li> <li>- L'ANS s'est engagée à cofinancer l'aménagement à hauteur de 50 % ;</li> </ul> |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Skate Park (projet issu du budget participatif) : prévisionnel : 30 000 € HT ;</li> <li>- Agrandissement du parc de jeux pour enfants : prévisionnel : 10 000 € HT ;</li> <li>- City petite enfance : prévisionnel : 40 000 € HT ;</li> </ul>  |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Skate Park (projet issu du budget participatif) : Prayssac : prévisionnel : 30 000 € ;</li> <li>- Agrandissement du parc de jeux pour enfants : Prayssac : prévisionnel : 10 000 € ;</li> <li>- City petite enfance : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prayssac : prévisionnel : 20 000 € ;</li> <li>- ANS : prévisionnel : 20 000 €</li> </ul> </li> </ul>  |
| Calendrier   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- fin 2023 : aménagement du City petite enfance ;</li> <li>- 2023 - 2024 : Skate Park (projet issu du budget participatif) ;</li> <li>- 2024 : Agrandissement du parc de jeux pour enfants ;</li> </ul>  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | S.O.  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | - Augmentation de la fréquentation des équipements ludiques et sportifs.  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet de valoriser l'attractivité du centre bourg, en offrant des services promouvant les pratiques ludiques et sportives auprès des jeunes, et en développant les équipements attractifs pour les familles.   |
| Annexes  |   |

## FICHE ACTION N° VII.1.

### Requalification et Renaturation de la RD 811 et des places adjacentes

|  |   |
|--|---|
| Orientation stratégique                      | S'adapter aux transitions environnementales et énergétiques   |
| Action nom                                   | Requalification et Renaturation de la RD 811 et des places adjacentes   |
| Action n°                                    | VII.1.  |
| Statut                                       | Engagé  |
| Niveau de priorité                           | Fort  |
| Maître d'ouvrage                             | Commune de Prayssac   |
| Description de l'action                      | <p>La RD 811 est l'axe routier desservant la vallée du Lot, et traversant Prayssac de part en part. Le trafic routier est important, et différentes problématiques ont été relevées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque d'équipement pour les mobilités douces ;</li> <li>- La vitesse de circulation des véhicules ;</li> <li>- Le revêtement presque uniformément minéral et sombre de la RD, de ses trottoirs, et des places adjacentes en cœur de bourg ;</li> <li>- L'effet de coupure urbaine pour les modes doux clivant le cœur du bourg ;</li> <li>- La récurrence d'inondations, allant jusqu'à la reconnaissance « catastrophe naturelle », dues à la vétusté des réseaux et à l'augmentation des événements pluvieux majeurs avec le réchauffement climatique et l'assèchement des sols.</li> </ul> <p>Pour faire face à l'ensemble de ces problématiques, et pour s'engager fermement dans la renaturation de son centre bourg, Prayssac s'est lancée dans un projet ambitieux et multithématique de requalification tant de la chaussée et de renaturation des trottoirs et des places adjacentes, sur l'ensemble de la traversée.</p> |
| Partenaires                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Prayssac s'est engagée dans la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de procéder aux travaux.</li> <li>- Le réseau d'eau étant unitaire, le syndicat Aquaréseau a été saisi pour la partie Eaux Usées du futur réseau séparatif ;</li> <li>- La route étant départementale, le Service Territorial Routier du département est un partenaire incontournable du projet global ;</li> <li>- Les services du SDAIL ont conventionné avec la commune pour un accompagnement en Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur le projet ;</li> <li>- L'Etat (à travers la DETR et le Fond Vert), le Département, la Région, l'Agence de l'eau, ou encore l'Europe, sont autant de partenaires financiers qui seront sollicités pour la réalisation des travaux.</li> </ul>   |
| Dépenses prévisionnel/définitif              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité et maîtrise d'œuvre : prévisionnel : 100 000 € HT ;</li> <li>- Assistance à Maitrise d'Ouvrage (SDAIL) : prévisionnel : 28 482 € HT ;</li> <li>- Travaux T1 : Prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eaux pluviales et Electricité : 214 092 € HT ;</li> <li>- Eaux Usées : 326 316 € HT ;</li> </ul> </li> <li>- Aménagements T1 : prévisionnel : 1 698 649 € HT ;</li> </ul> </li> <li>- Etude Travaux T2 : Prévisionnel : à définir ;</li> <li>- Travaux T2 : Prévisionnel : à définir ;</li> </ul>  |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux T1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux : Prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prayssac : prévisionnel : Eaux pluviales et Electricité : 214 092 € ;</li> <li>- Syndicat AquaRéseaux : prévisionnel : Eaux Usées : 349 308 € ;</li> </ul> </li> <li>- Aménagements T1 : Travaux + MOE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prayssac : prévisionnel : 288 582 € HT ;</li> <li>- Etat (DETR) : prévisionnel : 539 594 € HT ;</li> <li>- Etat (Fond Vert) : prévisionnel : 100 000 € HT ;</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>   |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département : prévisionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fond de concours : 370 687 € HT ;</li> <li>▪ FAST : 285 592 € ;</li> </ul> </li> <li>- Région : prévisionnel : 285 592 €</li> <li>- Agence de l'Eau : A définir ;</li> </ul> <p>- Etude Travaux T2 : A définir.</p>  |
| Calendrier   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022-2023 : étude de faisabilité ;</li> <li>- 2023 : sollicitation des financeurs ;</li> <li>- 2023 - 2024 : Intervention Réseaux ;</li> <li>- 2024 : Etude travaux T1 ;</li> <li>- 2025-2026 : Aménagement T1 ;</li> <li>- 2026 : Sollicitation des financeurs ;</li> <li>- 2027 : Etude travaux T2 ;</li> <li>- 2028-2029 : Travaux T2.</li> </ul> |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | S.O.  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la fréquentation du centre par des usagers des modes actifs ;</li> <li>- Diminution de la vitesse des voitures ;</li> <li>- Diminution des ilots de chaleur ;</li> <li>- Diminution des inondations et des dégâts causés lorsqu'elles arrivent à la suite d'évènements pluvieux exceptionnels ;</li> </ul>                           |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet d'augmenter grandement l'attractivité du centre bourg, a travers un projet d'ampleur en faveur de l'amélioration du cadre de vie (végétalisation), des mobilités actives, et de l'adaptation au changement climatique (désimperméabilisation, réduction des ilots de chaleur, diminution du risque inondation).  |
| Annexes  | <p>Schéma Directeur des Eaux Pluviales. Avant-Projet Etude RD 811 T1 :</p>  |

## FICHE ACTION N° VII.2.

### Végétalisation du tour de l'Eglise

|  |  |
|--|--|
| Orientation stratégique                            | S'adapter aux transitions environnementales et énergétiques  |
| Action nom   | Végétalisation du tour de l'Eglise   |
| Action n°  | VII.2.   |
| Statut   | En Projet  |
| Niveau de priorité                                 | Médian   |
| Maître d'ouvrage                                   | Commune de Prayssac  |
| Description de l'action                            | Afin d'offrir un cadre de verdure au cœur du bourg, et témoigner d'un regard tourné vers le futur ; la commune de Prayssac envisage un projet de renaturation et végétalisation du tours de l'église, pour en faire un parc urbain pouvant accueillir le marché. Cela valoriserait le monument central de la ville, qui est aujourd'hui transformé en espace de stationnement anarchique et ventouse. Ce projet, tourné vers le futur, ne pourrait voir le jour qu'après avoir achevé la RD 811. |
| Partenaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Prayssac engagera les études nécessaires pour passer aux travaux.</li> <li>- Différents partenaires seront sollicités.</li> </ul>   |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | Le projet revêtant une visée stratégique sur le long terme, les dépenses et plans de financements ne sont pas estimés à l'heure actuelle.  |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | Le projet revêtant une visée stratégique sur le long terme, les dépenses et plans de financements ne sont pas estimés à l'heure actuelle.  |
| Calendrier   | Après réalisation de la requalification de la RD 811.  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | S.O.   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation du parc créé ;</li> <li>- Augmentation des déambulations et des fréquentation des commerces et services du centre bourgs ;</li> <li>- Diminution de la température dans le centre.</li> </ul>   |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet de valoriser l'attractivité du centre bourg, en offrant des services promouvant les pratiques ludiques et sportives auprès des jeunes, et en développement les équipements attractives pour les familles.   |
| Annexes  |  |



## FICHE ACTION N° VII.3.

### Couverture des tribunes du stade en Photovoltaïque

|  |   |
|--|---|
| Orientation stratégique                            | S'adapter aux transitions environnementales et énergétiques   |
| Action nom   | Couverture des tribunes du stade en Photovoltaïque  |
| Action n°  | VII.3.  |
| Statut   | Engagé  |
| Niveau de priorité                                 | Fort  |
| Maître d'ouvrage                                   | Commune de Prayssac / XXX   |
| Description de l'action                            | <p>La transition énergétique est au cœur des préoccupations, que ce soit nationales ou locales. Aussi, la commune entend mettre à profit son potentiel photovoltaïque et témoigner d'une démarche d'exemplarité.</p> <p>La première pierre à cet édifice consiste en l'aménagement d'une couverture photovoltaïque au-dessus des tribunes du stade.</p> <p>Autoconsommation : alimentera la salle des fêtes, le stade, le gymnase et la halle sportive. 24% des consommations</p>                                   |
| Partenaires  | - La commune s'engage à réaliser les études nécessaires à l'implantation de panneaux solaires et à l'installation de ceux-ci.   |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | <p>- Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Photovoltaïque : 27 491 € HT ;</li> <li>- Structure métallique (fondation, charpente et toiture) : 38 011 € HT ;</li> </ul> <p>- Recettes : Production énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation actuelle : 88 450 kWh / an ;</li> <li>- Production prévue : 38 000 kWh / an : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Autoconsommation : 21 900 kWh / an ;</li> <li>o Revente : 16 100 kWh / an.</li> </ul> </li> </ul> |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | - La commune de Prayssac portera le projet.   |
| Calendrier   | - 2023 : Etude de faisabilité et maîtrise d'œuvre pour la structure, installation, et exploitation de l'énergie produite.   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | S.O.  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'énergie photovoltaïque ;</li> <li>- Diminution de la facture énergétique ;</li> <li>- Diminution de la température dans les tribunes.</li> </ul>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Témoigne de la démarche d'exemplarité poursuivie par la commune dans son engagement en faveur de la transition énergétique.   |
| Annexes  |   |

## FICHE ACTION N° VII.4.

### Aménagements de Bassins de Rétentions sur le bassin versant

|  |   |
|--|---|
| Orientation stratégique                            | S'adapter aux transitions environnementales et énergétiques   |
| Action nom   | Aménagements de Bassins de Rétentions sur le bassin versant   |
| Action n°  | VII.4.  |
| Statut   | En Projet   |
| Niveau de priorité                                 | Médian  |
| Maître d'ouvrage                                   | Commune de Prayssac   |
| Description de l'action                            | <p>Devant les prédictions relatives à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements pluvieux exceptionnel, et avec les limites de réseaux (exutoire), il apparaît que les aménagements de la RD 811 ne seront pas suffisant à eux seuls pour prévenir l'intégralité des débordements.</p> <p>Aussi, afin de poursuivre la lutte contre le risque inondation, la commune de Prayssac procèdera progressivement à la réalisation d'ouvrages de rétention tels que préconisé dans son Schéma Directeur des Eaux Pluviales.</p> |
| Partenaires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune portera la réalisation des ouvrages ;</li> <li>- Le syndicat Aquaréseau sera consulté ;</li> <li>- La police de l'eau pourra être sollicitée pour un cofinancement ;</li> <li>- D'autres partenaires pourront être sollicités.</li> </ul>   |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | - A établir au cas par cas.   |
| Plan de financement prévisionnel / définitif       | - A établir au cas par cas.   |
| Calendrier   | Postérieur à la réfection des réseaux de la RD 811.   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | S.O.  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | - Diminution de la fréquence et de l'intensité des inondations.   |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | Permet de limiter les facteurs de dévitalisation, comme des catastrophes naturelles régulières peuvent l'être.  |
| Annexes  | Schéma Directeur des Eaux Pluviales.  |